

Actes du Colloque international de Meknès

17-19 mars 2011

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LES PAYS DU SUD

Atelier 8*

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET SOLIDARITÉS

* En raison de l'absence de plusieurs participants à cet atelier, celui-ci n'a pas pu se dérouler en tant que tel durant le colloque. Les communicants présents rattachés à l'Atelier 8 ont présenté leurs travaux au cours d'autres séances.

La coexistence des générations dans les pays du Sud, quelles évolutions ?

Sophie PENNEC

Joëlle GAYMU

Institut National d'Études Démographiques (INED)
France

Résumé

Aborder la retraite en étant à la fois enfant, parent et grand-parent est devenu courant dans nombre de pays occidentaux : avec une fécondité oscillant autour de 2 enfants par femme et une espérance de vie à la naissance de l'ordre de 80 ans, les familles à 4 voire 5 générations se sont multipliées. Derrière cette évolution se pose le problème de la solidarité intergénérationnelle à laquelle doit faire face la génération intermédiaire soutien à la fois de ses enfants et de l'apparition des handicaps de ses parents âgés.

Dans les pays du Sud, la solidarité à l'égard des plus âgés peut éventuellement reposer sur un réseau familial plus large, les collatéraux se substituant parfois aux descendants directs.

L'objectif de cette communication est d'évaluer l'étendue du réseau de parenté auquel les personnes âgées peuvent faire appel en cas de besoin. Différents régimes démographiques illustrant la diversité actuelle des pays du Sud seront pris en exemples : fécondité de 6 à 7 enfants par femme et espérance de vie de l'ordre de 50/60 ans (Burkina Faso, Mali, Nigéria...), fécondité de 4 à 5 enfants par femme et espérance de vie d'environ 60/70 ans (Soudan, Ghana, Laos...) et fécondité de 2 à 3 enfants par femme et espérance de vie de 70/80 ans (Maroc, Algérie, Pérou, Brésil...).

On s'efforcera de montrer comment la combinaison de niveaux de fécondité et de mortalité différents intervient sur les probabilités d'être, aux divers âges de la vieillesse, un des maillons d'une lignée familiale plus ou moins étendue (1, 2, 3, 4 voire 5 générations) et modèle différemment la taille de l'environnement familial. Ces analyses ont aussi une dimension prospective : comment les baisses attendues de la fécondité et de la mortalité dans la plupart des pays du Sud vont-elles dans l'avenir transformer les configurations familiales ?

Méthodes

Un modèle de microsimulation incluant l'âge, le sexe, la mortalité, la fécondité et la nuptialité sera utilisé. L'un des intérêts majeurs de cette méthode pour les démographes est qu'elle permet d'étudier le réseau familial grâce à la possibilité qu'elle donne d'intégrer tous les liens familiaux possibles (Imhoff and Post, 1997 ; Le Bras, 1973 ; Penneec, 1997 ; Tomassini and Wolf, 2000). Ce type de modèle a les avantages d'une enquête biographique sans avoir l'inconvénient de devoir attendre le décès des individus pour pouvoir collecter les données nécessaires. Pour chaque personne que l'on observe, on construit les différents

maillons de son entourage familial à partir des données de fécondité et de mortalité. Ces maillons vont du conjoint aux cousins germains en passant par les enfants, petits-enfants, frères ou sœurs, neveu ou nièce, oncle et tante. Pour qu'une personne appartienne à une famille de x générations, il suffit qu'il y ait au moins un représentant vivant de chaque génération.

Les sources utilisées ici, en ce qui concerne la fécondité, sont issues des « Enquêtes Démographiques et Santé » (DHS). La fécondité est simulée à partir de la distribution du nombre d'enfants par femme, de l'âge à la première naissance et de l'intervalle inter-général. Quant à la mortalité, nous avons utilisé les tables de l'OMS.

Quelques résultats

On a montré combien la fécondité et la mortalité modèlent différemment les contextes familiaux avec l'avance en âge des personnes. A 60 ans, elles appartiennent plus fréquemment à des familles comprenant plus de générations au Brésil ou au Maghreb que dans les pays sud sahariens essentiellement en raison de la survie plus fréquente de leurs propres parents : elles doivent donc plus souvent remplir un rôle de soutien.

A 80 ans, à l'inverse, les individus se retrouvent plus souvent dans des lignées familiales moins étoffées: il y a à la fois moins de familles à 5 générations et plus de personnes sans descendants dans ces pays qu'au Mali et donc un plus fort risque de ne pas avoir d'aïdant en cas de besoin. De surcroît quel que soit l'âge, la taille du réseau familial y est beaucoup moins importante et ce, quel que soit l'étendue des liens de parenté pris en compte. Par exemple, les personnes âgées de 80 ans comptent environ 10 personnes dans leur entourage direct au Brésil contre plus de 30 au Mali.

On pourrait en conclure un peu rapidement que les contextes familiaux du vieillissement sont moins bons dans les pays à faible fécondité et forte mortalité, ce serait oublier une autre inégalité fondamentale : sur 100 naissances, avec les conditions de mortalité actuelles, au Brésil 60 personnes auront la chance de fêter leur 80^e anniversaire, 44 en Égypte alors que seules 24 au Gabon et 19 au Mali seront dans ce cas.

Quelques références

- Imhoff Evert Van, Post Wendy, 1997, Méthodes de micro-simulation pour des projections de population. *Population (French Edition)*, 52 (4, Nouvelles approches méthodologiques en sciences sociales), p. 889-932.
- Le Bras Hervé, 1973, Parents, grand-parents, bisaïeux. *Population*, 28 (1), p. 9-38.
- Pennec Sophie, 1997, Four-Generation Families in France. *Population an English Selection*, 9, p. 75-100.
- Tomassini Cecilia, Wolf Douglas A., 2000, Shrinking Kin Networks in Italy Due to Sustained Low Fertility. *European Journal of Population*, 16 (4), p. 353-372.

Protection sociale au Burkina Faso

Quelle réponse face à la restructuration des solidarités familiales ?¹

Laurent Ilboudo

Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne,
France, Burkina Faso

Résumé

Ce papier traite de la recomposition des solidarités traditionnelles au Burkina Faso, en mettant en exergue leur recentrage autour de la famille nucléaire, et surtout leur ébranlement suite à l'urbanisation, à la monétarisation des échanges et à l'individualisation. Face à cette mutation, le régime institutionnel de sécurité sociale hérité de la colonisation tarde à s'adapter au contexte socio-économique du pays, laissant la majorité de la population, notamment les ruraux, les vieilles personnes et les femmes, dans une situation de précarité. En partant de l'hypothèse que la sécurité sociale peut être aussi bien une fin qu'un moyen du développement, et en prenant l'exemple de pays pauvres qui ont réussi à réformer leur régime de protection sociale, nous entendons proposer, en perspectives, des pistes de réformes pour la sécurité sociale au Burkina Faso

Mots clés : Solidarités traditionnelles, sécurité sociale, crise, recomposition, Burkina Faso

Introduction

Le Burkina Faso, pays de 15 millions d'habitants répartis sur 274 000 km², a célébré en décembre dernier le cinquantenaire de son indépendance (1960 – 2010). Durant le demi-siècle de souveraineté internationale, la lutte contre la pauvreté a été une constante des politiques économiques et sociales et a été matérialisée dans l'obsession d'une croissance économique soutenue. Ainsi, la question de l'inclusion a été rarement posée, si bien qu'en 2008, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) notait avec amertume l'existence d'un « gouffre social », en d'autres termes la persistance d'une pauvreté, essentiellement à visage rural, qui contraste avec les taux de croissance appréciables des deux dernières décennies (5% en moyenne). En réalité, il n'y a pas que la croissance économique qui ne profite pas aux ruraux.

¹ Ce papier est une version remaniée d'une communication prononcée au colloque Intercongrès du Réseau Thématique 6 de l'Association Française de Sociologie à Paris le 12 janvier 2011 sous le titre « Les insuffisances du système de sécurité sociale du Burkina Faso face à la recomposition des solidarités traditionnelles ».

En matière de protection sociale également, objet de notre communication, les politiques publiques au Burkina Faso ne se sont jamais posé la question, sinon de façon purement formelle, de l'extension du régime hérité de la colonisation à la population entière. Les bénéficiaires restent, aux termes de la Loi n°015-2006 du 11 mai 2006, les travailleurs du secteur privé moderne et les fonctionnaires, si bien que les travailleurs du secteur agricole qui représente plus de 86% de la population ainsi que les travailleurs qui exercent en dehors d'un contrat de travail les mettant sous l'autorité hiérarchique d'un employeur (secteur informel, artisans, artistes...) sont exclus du mécanisme. Le système de la solidarité nationale se trouve de ce fait être en porte-à-faux avec les dispositions des articles 22 et 25 de La déclaration universelle des droits de l'homme (1948) qui reconnaît à chacun le droit à la sécurité sociale, ainsi qu'avec l'article 18 de la Constitution burkinabé qui inscrit la sécurité sociale parmi les droits fondamentaux du citoyen.

Dans notre papier, nous nous interrogeons sur la capacité des solidarités traditionnelles, qu'elles soient familiales, lignagères ou communautaires, à constituer un rempart de sécurité pour les populations exclues du régime institutionnel de sécurité. En particulier, nous analysons les mutations de l'entraide communautaire, et montrons que les bouleversements socio-économiques intervenus depuis l'indépendance ont accéléré une recomposition des solidarités traditionnelles qui se recentrent, en milieu rural sur la famille nucléaire, et en milieu urbain sur un réseau dont le lien n'est plus de nature familial, mais davantage contractuel.

Une première section de notre papier fait un point de la littérature sur l'articulation entre la sécurité sociale et le développement, pour montrer que la couverture sociale est un moyen (et une fin) du développement, et qu'à ce sujet les politiques publiques doivent y accorder de l'intérêt. Dans une deuxième section, nous définissons le cadre des politiques publiques de protection sociale au Burkina Faso et montrons leur inadéquation au contexte socio-économique du pays. En dernière analyse, nous montrons que les solidarités traditionnelles, face aux mutations du système économique et social depuis les indépendances, ne parviennent plus que difficilement à assurer leur rôle de régulateur social, et montrons des expériences d'extension de régime de protection sociale en Afrique qui pourront inspirer la réforme du système de protection sociale au Burkina Faso.

1. La réhabilitation de la sécurité sociale comme moyens et fin du développement

La sécurité sociale peut se définir comme tout programme de protection sociale créé par la législation ou quelque autre disposition obligatoire visant à fournir aux citoyens un certain degré de sécurité lorsqu'ils sont confrontés aux risques vieillesse, survivants, incapacité, invalidité, chômage ou enfants à charge. Le caractère obligatoire du dispositif le distingue des autres mécanismes de protection sociale qui peuvent concerner par exemple la prise en charge de victimes lors d'une catastrophe naturelle ou un plan d'assistance aux personnes nécessiteuses dans le cadre de programmes spéciaux. Selon la définition de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), la sécurité sociale peut inclure des programmes d'assurance sociale, des programmes d'assistance sociale, des programmes universels, des mutuelles, des fonds de prévoyance nationaux et d'autres dispositions, y compris des systèmes orientés vers le marché qui, conformément avec la législation ou la pratique nationales, constituent une partie du système de sécurité sociale d'un pays.

Selon les estimations de cet organisme, 50 pour cent de la population mondiale est actuellement démunie d'une protection de sécurité sociale, tandis que 80 pour cent n'a qu'une

protection globalement inadéquate (AISS, 2008). En Afrique subsaharienne, le taux de couverture se situe entre 5 et 10 pour cent de la population et dans la plupart des cas, cette couverture est limitée aux travailleurs salariés. La sécurité sociale représente dans ces pays une moyenne de 4,3 pour cent du PIB, contre 25 pour cent en Europe et 16,6 pour cent en Amérique du Nord.

Au tournant du millénaire pourtant, et notamment depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la sécurité sociale semble avoir bonne presse. Remise au goût du jour, elle est désormais articulée avec la problématique du développement, alors que la pensée dominante des années 1980 et 1990 la considérait comme faisant partie du problème, et non de la solution. Une étude de l'OCDE établit que la sécurité sociale permet à un nombre grandissant de personnes de participer à la croissance économique, d'y contribuer et d'en bénéficier (OCDE, 2007). Elle renforcerait également la stabilité sociale et politique, qui facilite la réussite des réformes économiques. L'allocation de pensions contributives ou non contributives permet, d'après plusieurs auteurs (Samson et al., 2002 et 2004 ; Ravallion, 2003 ; Devereux et Sabates-Wheeler, 2004) aux membres adultes d'un foyer de participer efficacement au marché du travail. Cet impact est nettement plus important pour les femmes des foyers les plus pauvres, et il est positivement associé à une réduction du travail des enfants (Edmonds, 2004 ; Samson et al., 2004). Les pensions de vieillesse aident également les enfants à devenir des adultes plus productifs, leur permettant ainsi d'échapper à la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Dans les foyers comptant un ou plusieurs bénéficiaires d'une pension non contributive, arguent Duflo (2000) et Samson et al. (2004), les jeunes filles ont davantage de chances d'être scolarisées, de réussir un parcours universitaire et de présenter de meilleurs indicateurs de santé et de nutrition que les enfants de foyers similaires ne recevant pas de pension. Roy et Subramanian (2001) citent l'introduction de la pension sociale en Ile Maurice en 1950 comme l'un des facteurs qui ont contribué aux succès économiques du pays qui a aujourd'hui le taux de pauvreté le plus bas du continent. Gopee (2006) montre, pour le même pays, que la proportion des personnes âgées dans les ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté est de 64 pour cent sans la pension non contributive mais de 19 pour cent seulement avec cette pension dans le même pays. D'après l'étude de Samson et al. (2004), les pensions non contributives réduisent de 21 pour cent la pauvreté en général en Afrique du Sud, de plus de moitié (54 pour cent) la pauvreté des foyers qui comptent une ou plusieurs personnes âgées, et éliminent pratiquement toute pauvreté dans les foyers qui ne comptent que des personnes âgées (une réduction de 98 pour cent). Au Lesotho, 60 pour cent de la pension moyenne reçue par des personnes de 70 ans ou plus est régulièrement réaffecté aux enfants. Croome et Mapetla (2007) estiment que ce mécanisme a permis de réduire de moitié le taux de sous-alimentation dans le pays.

Ce « rôle de la sécurité sociale en tant qu'élément structurel du développement national » semble être aussi admis en Asie et en Amérique latine où les systèmes de sécurité sociale ne sont plus « considérés simplement comme des instruments (...) destinés à atténuer les conséquences négatives lors de situations de risque », mais comme davantage « des moteurs sociaux et économiques dynamiques de la société » (AISS, 2008, 2009, 2010).

C'est dans ce sens que l'on peut comprendre l'appel de Monsieur Hans-Horst Konkolewsky, Secrétaire général de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) en marge du premier Forum régional sur la sécurité sociale en Afrique tenu en Kigali au Rwanda du 18 au 20 novembre 2008. Monsieur Konkolewsky estime que la sécurité sociale « devrait figurer parmi les priorités politiques dans toute l'Afrique en raison de sa capacité établie à garantir un développement socialement plus intégré et économiquement plus productif ». A ce rendez-vous continental (35 pays), le Premier ministre rwandais, M. Bernard Makuza, estimant aussi que « la sécurité sociale a un rôle clé à jouer dans le développement

de l'Afrique » a déclaré que « *le moment opportun* » était venu pour que les dirigeants africains trouvent des solutions africaines pour surmonter les obstacles à l'extension de la couverture, parce que « *si les politiques de sécurité sociale sont bien conçues, et notamment si elles sont axées sur les réalités et priorités [d'un] pays, la transformation économique attendue dans la plupart des pays en développement peut être accélérée* ».

Ce vif intérêt pour la sécurité sociale a éclipsé un débat, non moins passionné, sur le rôle des solidarités traditionnelles en Afrique. En effet, dans les années post ajustement structurel durant lesquelles la sécurité sociale était vue comme nocive pour la croissance, les recherches sur les systèmes de solidarité traditionnelle ont été, pendant longtemps, focalisées sur leur caractère indispensable et leur importance dans la survie des familles africaines en situation de crise (Adjamagbo, 1997 ; Éla, 1998 ; Raynaut, 1990 ; Balandier, 1971 ; CNRS, 1973 ; Latouche, 1998 ; Locoh, 1988, 1993). Les risques santé, chômage, invalidité sont si élevés qu'ils obligent la famille, le clan à consacrer leur énergie à bâtir des mécanismes d'assurance pour assurer la subsistance des membres du groupe. La capacité de résilience et d'adaptation des solidarités africaines face aux bouleversements structurels ont ainsi été largement démontrées (Vimard et N'cho, 1997 ; Locoh, 1988, 1993a, 1993b, 1995 ; Adepoju, 1997). Mais, devant la persistance de la crise de pauvreté et les mutations des contextes socio-géographiques (urbanisation, exode...), les systèmes de solidarité, au vu de leur rôle de « *système informel de sécurité et de crédit mutuel permettant de faire face aux nouveaux aléas et aux nouveaux impératifs de l'existence citadine* » (Marie, 1997b, p.281) se trouvent à la « *croisée des chemins* » (Dozon, 1986). Ils seraient affectés par « *les phénomènes survenus depuis l'indépendance : apparition d'une économie marchande, accroissement des migrations, croissance démographique et urbanisation rapides, diffusion de la scolarisation, de la culture occidentale, crise économique, épidémie du SIDA* » (Pilon, 1996, p.1). La crise de l'ajustement structurel aura donc révélé les mutations des systèmes de solidarité communautaire (Locoh, 1993 ; Adepoju et Mbugua, 1999) qui seraient « *en plein remue-ménage* » (Pilon, 1996) voire en crise (Bradley et Weisner, 1997 ; Oppong, 1999). Les concepts utilisés pour qualifier cette mutation démontrent la diversité des grilles d'analyse. Ainsi, les réseaux sociaux, la solidarité inter-générationnelle et familiale, l'entraide communautaire, les échanges villes/campagnes sont des formes sociales de solidarité en défaillance, en recomposition, en dysfonctionnement, en mutation, en saturation, inopérantes, etc. (Mahieu, 1997 ; Marie, 1995, 1997a, 1997b, 1997c ; Adjamagbo, 1997 ; Élundou-Enyegue, 1992 ; Pilon et Vimard, 1998 ; Werner, 1997 ; Gérard, 1997 ; Adepoju et Mbugua, 1997 ; Ocholla- Ayayo, 1997 ; Oppong, 1997).

De nos jours, le consensus ne semble pas être acquis. N'empêche, le besoin de protection sociale, communautaire ou étatique, est ressenti à travers toute l'Afrique. Les systèmes de solidarité traditionnelle, même si elles se sont transformées avec la mondialisation, ne semblent plus être adaptés au contexte socio-économique des pays africains. Ceci est particulièrement vrai pour le Burkina Faso où près de neuf dixième de la population est dépourvu d'une assurance sociale.

2. Les faiblesses de la sécurité sociale au Burkina Faso

L'enquête sur les aspirations nationales menée auprès du grand public sur l'ensemble du territoire avant la formalisation de la loi portant sur les mutuelles au Burkina Faso a mis en exergue le fait que très peu (6,8%) de Burkinabè déclarent bénéficier d'une protection sociale. Le reste recourt à des formes traditionnelles de solidarité, dont, en particulier, l'aide des parents pour près des deux tiers (63,6%) des répondants. Les associations communautaires

sont citées par 14,7% des répondants et la solidarité traditionnelle par 9,3% des répondants. Le système formel de protection sociale de type public (CNSS, CARFO, OST) ou de type marchand (assurances privées) ne concerne qu'une petite frange de la population. Il s'avère que la vivacité du système non formel de protection sociale trouve sa justification dans les limites du dispositif formel de protection sociale. En effet, le système de sécurité sociale au Burkina ne couvre que deux types de bénéficiaires. Il s'agit d'une part de « *tous les travailleurs soumis aux dispositions du code du travail [...] lorsqu'ils sont occupés en ordre principal* » et de leurs ayants droit, et d'autre part « *les salariés de l'État et des collectivités publiques ou locales qui ne bénéficient pas, en vertu des dispositions légales ou réglementaires, d'un régime particulier de sécurité sociale* » (article 2 de la loi 015-2006). Le premier groupe est affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), et le deuxième groupe à la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO). Ce dernier groupe concerne principalement les agents de la fonction publique, les magistrats, les militaires et les agents des collectivités territoriales. Le dispositif institutionnel est financé par le budget de l'État, les cotisations versées par les travailleurs et les employeurs, les mises de fonds privés ou primes d'assurances et l'aide internationale.

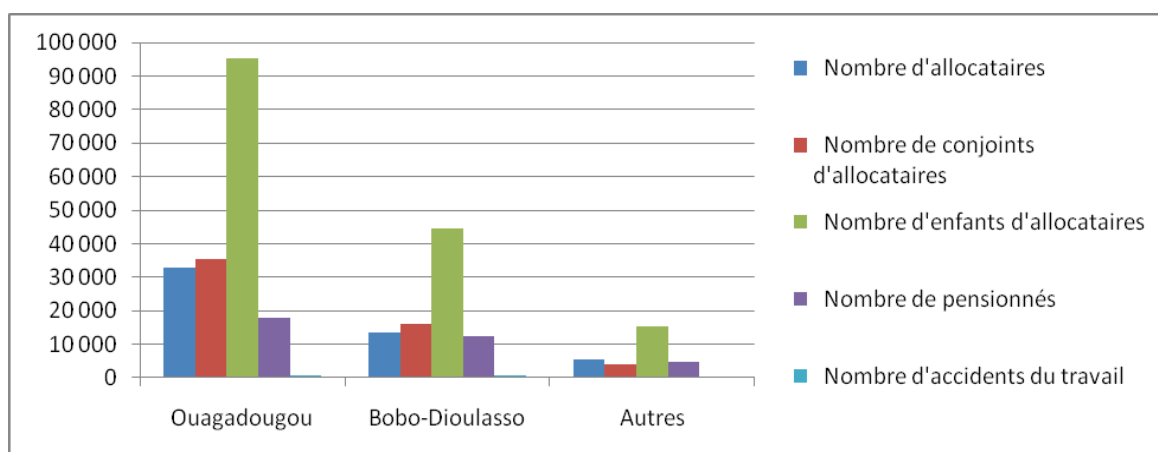
Au 31 décembre 2008, la CNSS comptait 169.461 hommes assurés sociaux contre 37.228 femmes, soit un total de 206.689 assurés.

Tableau 1 : Données statistiques de la Caisse nationale de sécurité sociale

	1980	1990	2000	2008
Nombre d'employeurs au 31/12	3 562	6 305	20 409	34 019
Nombre d'allocataires	25 406	36 045	60 745	51 749
Nombre de conjoints d'allocataires	27 688	37 347	54 990	55 620
Nombre d'enfants d'allocataires	82 123	120 509	162 851	154 907
Montant des produits financiers	Nd	1 869,7	2 352,5	5 440,6
Montant des cotisations au cours de l'année	3 910,6	7 186,2	13 432,1	31 968,4
- Pensions	1 540,2	2 833,1	5 252,7	15 977,0
- Prestations familiales	1 919,5	3 568,2	6 658,0	10 575,6
- Risques professionnels	431,1	783,8	1 505,0	5 141,0
- Majorations de retard	19,8	1,1	16,3	274,7
Montant des prestations distribuées dans l'année	1 067,1	2 745,0	6 546,7	12 757,1
- Pensions	378,6	1 558,2	4 519,3	8 888,3
- Prestations familiales	560	893,6	1 299,4	2 977,7
- Risques professionnels	128,5	293,2	728,0	891,1

Source : Caisse nationale de sécurité sociale

Graphique 1 : statistiques de la CNSS par localité au 32 décembre 2008



Source : Caisse nationale de sécurité sociale

En 2009, les cotisations à la CARFO se sont élevées à 22.561 millions de francs CFA, en raison de 36,22% (8.171 millions de FCFA) supportés par les employés et le reste (14.389 millions de FCFA) par les employeurs (État et organismes assimilés).

Tableau 2 : Pensions en nombre et montant des prestations de la CARFO

	1995	2000	2006
Nombre de pensions	21 560	29 345	24 582
Montant des prestations payées en millions FCFA	6 091	9 254	12 569

Source : Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO)

Les faiblesses du mécanisme formel de sécurité sociale au Burkina-Faso découlent de la logique qui l'a vu naître. Le dispositif formel a été mis en place par l'administration coloniale en vue de la protection de ses salariés indigènes. L'indépendance l'a entériné sans chercher à élargir l'éventail des personnes concernées par la couverture. Seuls les employés du secteur formel sont légalement reconnus, alors que l'essentiel de l'économie est tirée par les exploitants agricoles (70% de la population active) et les travailleurs du secteur informel (90% de la population non agricole). La loi prévoit certes une affiliation volontaire en son article 4 (loi 015-2006/AN), mais cette faculté est assortie de contraintes que ne peut respecter la population visée. L'arrêté n°2008-002/MTSS/SG/DGPS portant modalités d'affiliation, de liquidation et de paiement des prestations au titre de l'assurance volontaire stipule par exemple en son article 12 que « le revenu mensuel devant servir de base au calcul des cotisations et à celui des prestations ne peut être inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ou supérieur au plafond en vigueur ». Si l'on considère que la moitié des travailleurs ruraux vivent en dessous du seuil, on comprend aisément la portée pratique de cette loi. Le nombre de 1.253 personnes assurés volontaires au 31 décembre 2008 paraît refléter la catégorie des professions libérales (avocats, notaires, huissiers de justices, médecins, pharmaciens, architectes, experts comptables...) (art.5) que celles, plus larges, des travailleurs indépendants du secteur agro-sylvo-pastoral (art.6) et des acteurs de l'économie informelle (art.7). Par ailleurs, ces statistiques ne nous permettent pas

de faire la part des choses entre ceux qui ont demandé leur assurance volontaire de façon spontanée, et ceux qui ont déjà cotisé durant au moins six mois (ce qui implique d'avoir été salarié), et qui en ont fait la demande de prorogation (dispositions de la loi 015-2006/AN). Il apparaît donc que l'obstacle juridique majeur à la protection sociale des agriculteurs, artisans, artistes et travailleurs de l'informel tient aux règles de l'assujettissement. L'assujettissement est la situation de droit qui place une personne dans le champ d'application d'une législation obligatoire et implique son attachement à un régime de sécurité sociale. En vertu des dispositions de la loi, l'assujettissement de plein droit tient à trois conditions : la condition de résidence, l'exercice d'une activité salariée et l'existence d'un (ou de plusieurs) employeurs avec qui il existe un lien de subordination juridique. Les deux dernières conditions paraissent restrictives pour concerner une population dont l'activité majeure échappe à la formalisation de contrats de travail.

Pour Sissoko et al. (1999), ce visage de la sécurité sociale ne peut être dissocié de la situation économique du pays qui est la conséquence de la crise d'un État hérité de la colonisation et dont l'action repose sur des théories de développement et des paradigmes sociétaux en porte-à-faux avec les réalités nationales (p.12). C'est dans ce sens que nous nous demandons dans quelle mesure les politiques publiques de protection sociale sont en adéquation avec les réalités économiques, sociales et culturelles du pays. Les statistiques éco-démographiques sont alarmantes, notamment pour les populations rurales.

Tableau 3 : Évolution des indicateurs de pauvreté de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007
Incidence de pauvreté totale (%)	46,4	46,6*	43,0*	42,1*	42,6*
Incidence de pauvreté urbaine (%)	19,9	18,6*	18,0*	16,8*	16,6*
Incidence de pauvreté rurale (%)	52,3	50,6*	48,9*	48,2*	49,1*
Seuil de pauvreté absolu (en \$US)	287,9	293,6	306,3	314,6	319,4
Seuil de pauvreté absolu (en F CFA)	82 672	82 347	87 609	89 712	91 598

* Estimations à partir du PAMS (simulation macroéconomique et d'analyse de la pauvreté)

Source : MEF/DGEP, IAP (2008)

En cas de mauvaises récoltes, les paysans n'ont d'autre source d'assurance que de compter sur la bienveillance des membres de la famille « salariés » ou « fonctionnaires », en d'autres termes des privilégiés qui ont fait l'école du blanc. Les travailleurs informels sont aussi laissés à eux-mêmes quand ils sont victimes d'un événement malheureux (maladie, handicap...) ou quand ils doivent assumer les obligations sociales d'une naissance ou d'un entretien d'enfant. Devant le durcissement des conditions de vie, les solidarités lignagères, familiales, claniques sont cruciales dans la survie de ces individus et ménages en situation de précarité. Ces catégories sociales en butte aux « nouvelles vulnérabilités » comme les enfants de la rue (Marguerat et Poitou, 1994), des femmes en situation de monoparentalité et de pauvreté (Bissiliat, 1996), de la jeunesse en survie – diplômés chômeurs, déscolarisés, délinquants, filles-mères – (Werner, 1992, 1997 ; Trani, 2000 ; Gérard, 1997 ; Calvès, 1999, 2000), des « travailleurs qui sortent du salariat et qui réapprennent à vivre "petit" » (Durang, 2000 ; Marie, 1997a, 1997b, 1997c) ne doivent leur survie, ici comme ailleurs sur le continent, que sur des formes d'adaptation qui sont : exode rural, migration de retour, redécouverte de l'informel, mise au travail des femmes et des enfants, amputation des charges

familiales (Courade, 2000 ; Marie, 1995, 1997a ; Durang, 2000). Les solidarités familiales, lignagères ou communautaires sont donc cruciales pour juguler l'ordre social. Selon Attané (2004), une pression sociale forte pousse chacun et chacune à faire preuve de sa générosité et de son caractère sociable en donnant une pièce, un billet pour soutenir un voisin, une sœur, un frère, une connaissance. Ces soutiens sont particulièrement appréciés en cas de décès ou lors des funérailles et pendant les fêtes. Ils le sont aussi pour amortir le choc des candidats à l'exode rural qui viennent remplir les bidonvilles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dans l'espoir d'un avenir meilleur. Les migrants ne sont jamais laissés à eux-mêmes, ils s'insèrent dans le cadre de réseaux sociaux et de stratégies familiales résolument tournées vers l'ascension sociale de leurs membres. Des recherches dans les capitales africaines dans les années post ajustement structurels avaient déjà montré le rôle décisif des solidarités familiales dans le succès de l'entreprise migratoire (Assogba, 1997). Antoine et al. (1995), étudiant le cas de Dakar, notent que ces réseaux qui « *s'édifient sur un déterminisme social, c'est-à-dire en fonction de la logique normative du devoir de solidarité et l'entraide au sein de la parenté, sont des institutions de base, avec des fonctions de sécurité, de protection sociale et de prévision du risque* » (p.182). Aussi, Fall (1992) fait remarquer à titre d'illustration qu'au début des années 90, environ 60% des migrants étaient accueillis à Dakar (Sénégal) par des membres de leur réseau social alors que dans les années 60, ils n'étaient que 32%. En ce qui concerne le cas du Burkina Faso, Ouédraogo et Piché (1995) montrent également l'existence de « *mécanismes [qui] permettent aux migrants de participer, outre à l'activité économique, à la vie sociale du milieu d'accueil* » (p.23). Observant les répercussions de la crise sur les solidarités dans la région de Sassandra en Côte d'Ivoire, Adjamagbo (1997) en arrive au constat de leur prégnance et de leur renforcement comme conséquences sociales de la crise. Ces résultats ont été aussi notés au Cameroun par Eloundou-Enyegue (1992, 1994) qui s'est penché sur la problématique du déclin versus renforcement des solidarités entre les villes et les campagnes. Son étude révèle certes que les systèmes de solidarité se recentrent davantage sur la sphère conjugale et les proches, mais il n'en demeure pas moins que les flux villes/campagnes (en échanges alimentaires et transferts monétaires) se sont accrus en volume et en complexité, et qu'en outre ils s'effectuent dans les deux directions. L'opportunité des systèmes populaires de solidarités se trouve donc renforcée par la faiblesse des systèmes institutionnels de protection sociale mis en place par les pouvoirs publics.

La situation ne saurait guère être satisfaisante. Les filets de sécurité informels sont de plus en plus affectés par l'urbanisation et la modernisation. La contrainte économique de redistribution dont faisait écho Mahieu dans les années 1990 n'est plus que rarement de mise, la dispersion des familles ne constituant plus une contrainte de « *l'ordre communautaire* » ni n'assurant plus un gain de « *crédit auprès de la communauté* » (Mahieu 1990, p.63-64). Claude Vidal avait anticipé cette situation même s'il va trop long en parlant de *mythe de la solidarité africaine* (Vidal, 1994). Vidal critique vertement l'« idéalisme » de la solidarité africaine qu'il assimile à un solidarisme, autrement dit une vision consistant à « *donner une très grande importance aux pratiques communautaires et aux réseaux de solidarité ou de redistribution qu'elles détermineraient* » (p.689). Il s'en est pris aussi aux auteurs de *Besoin d'Afrique* (Fottorino et al. 1992) qui proposent, dit-il ironiquement, une « version idéalisante » de la solidarité africaine qui se prétendrait donner des leçons de vie commune à l'Occident. Pour lui, ce sont des visions « idylliques de la culture des pauvres » : « *ces émerveillements devant leurs vertus, écrit-il, ce goût de la part d'intellectuels bien établis pour le génie populaire recèlent à mon sens une part de cynisme* » (p.688). La méprise de Vidal est scandaleuse, mais n'empêche que son analyse contient une part de vérité lorsqu'il remarque que l'analyse comparative des cas d'hébergement de petits frères, neveux, nièces etc. par les citoyens oblige à différencier les finalités de ces accueils. Quand bien même les hôtes font valoir que ces hébergements tiennent à leur acceptation des exigences

communautaires, « *il est clair que la présence de neveux scolarisés et celle de nièces qui effectuent les travaux domestiques ou participent aux activités commerciales de l'épouse produisent un effet de solidarité dans le premier cas et on pense que leurs bénéficiaires auront la possibilité de se montrer solidaires à leur tour tandis que dans le second, elle est une forme non déguisée de mise au travail dans l'intérêt de l'hôte* » (Vidal 1994, p.690). Cette idée a été aussi développée par Pillon (1996) et Jonckers (1997). Pour ces deux auteurs, le confiage des enfants a commencé à subir les contrecoups de la fragilisation de la situation socio-économique des ménages, surtout en milieu urbain, à travers la réduction de leurs capacités d'accueil du fait de la crise du logement, du renchérissement des coûts d'entretien des enfants. L'évolution de cette pratique va en concert avec l'ensemble de l'armature idéologique qui concourrait à sa légitimation : le renforcement de liens de parenté et de solidarité, le besoin en main d'œuvre, l'investissement en capital humain (socialisation au sein de familles mieux nanties). L'avènement de l'économie monétaire et l'urbanisation croissante du Burkina Faso inaugurent certes l'émergence de nouvelles solidarités citadines, mais sont aussi vecteurs d'autres formes d'exploitation qui tiennent à la précarité des conditions de vie. Il convient alors que les pouvoirs publics prennent toute la mesure du phénomène, et imaginent un système alternatif de solidarités à l'égard de ceux, nombreux, que le code de sécurité sociale exclut du régime.

3. Repenser le système institutionnel de sécurité sociale au Burkina Faso

Les raisons généralement évoquées contre l'extension du régime de sécurité sociale à la population aux conditions de vie précaires sont l'étendue de la pauvreté, et donc l'effectif de la population à couvrir (près de la moitié de la population vivent sous le seuil national de pauvreté) et les contraintes budgétaires. A notre sens, la faible capacité de l'administration, et aussi le manque de volonté politique, nous paraissent les facteurs les plus explicatifs.

Le droit à la sécurité sociale est consacré par la Constitution qui dispose en son article 18 que « l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente constitution qui vise à les promouvoir » (souligné par nous). Le Burkina Faso a également ratifié un ensemble d'instruments internationaux qui l'oblige à assurer la protection sociale à l'ensemble de la population, quelle que soit son activité. Si l'article 22 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948) stipule que « toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale », son article 25 se veut encore plus explicite : « Toute personne a droit (...) à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale ». La convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966 reconnaît en son article 9 le droit de toute personne à la sécurité sociale y compris les assurances sociales. La convention n°102 de l'OIT de 1952 fixe également les normes minimales de sécurité sociale et arrête la liste des prestations indispensables que chaque État signataire s'oblige à faire servir à sa population.

Il est certes difficile pour un État pauvre d'assumer ses obligations de sécurité sociale à toute sa population, mais des expériences sur le plan africain ont prouvé que la volonté politique peut venir à bout d'une situation que l'on peut croire à priori inextricable. En effet,

le Botswana, l'Île Maurice, la Namibie et l'Afrique du Sud, pionniers dans l'instauration de pensions de vieillesse non contributives pour les personnes âgées, ont montré la faisabilité d'un tel mécanisme. Ils ont ouvert la voie, ces dernières années, à plusieurs autres expériences : le Lesotho en 2004 pour les personnes âgées de 70 ans ou plus, le Swaziland en 2005 pour les personnes pauvres de plus de 60 ans ; le Ghana, le Mozambique, le Sierra Leone, l'Ouganda et la Zambie ont lancé des programmes pilotes pour étendre aux personnes âgées une assistance sociale en espèces. En 2008, l'Administration des prestations de retraites du Kenya a soumis au Conseil des ministres un projet de mise sur pied d'un ensemble universel et contributif de prestations de retraite conçu pour verser à tous les Kényans âgés une prestation mensuelle minimum garantie à partir de l'âge de 55 ans. La prestation mensuelle proposée sera égale à 70 pour cent du seuil de pauvreté absolue. Ces expériences rappellent d'autres menées dans des pays pauvres en Asie et en Amérique latine. La Jordanie et la République islamique d'Iran ont récemment étendu la couverture sociale aux travailleurs indépendants, le Sri Lanka et les Émirats arabes unis aux travailleurs migrants et expatriés, et la République populaire de Chine aux populations rurales (AISS 2009) ; on observe aussi de grandes avancées en matière de couverture universelle de soins de santé en Chine, en Thaïlande, en République de Corée (Corée) et aux Philippines (Zhu, Y. 2009). Dans les Amériques, la couverture santé universelle a été un succès en Argentine, au Brésil, au Canada, au Chili, au Costa Rica et à Cuba (2010). En matière de couverture des entrepreneurs du secteur informel, le Burkina Faso pourrait bien s'inspirer de l'exemple du Ghana. L'Institut de sécurité sociale et d'assurance nationale du Ghana a créé un régime volontaire spécial pour les travailleurs du secteur informel, qui répartit les cotisations à parts égales entre une caisse de pensions et un fond de prévoyance, ce qui permet d'utiliser partiellement les cotisations individuelles pour financer les frais de scolarité et l'assurance maladie ou pour faire face à une mauvaise conjoncture (AISS 2008). La clé pour surmonter la contrainte budgétaire réside dans les effets d'entraînement d'un ensemble de réformes qui ne touchent pas uniquement le secteur de la sécurité sociale. Cet ensemble inclut, comme l'a montré l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), la politique budgétaire, la réforme agraire, la législation sociale, la réglementation du secteur privé etc. (Mkandawire, 2006).

Conclusion

D'inspiration occidentale, les politiques de protection sociale de l'État burkinabé ont en réalité eu peu de chances de succès parce qu'elles se sont fondées sur des paradigmes sociétaux et un modèle d'État n'ayant pas d'ancrage dans les réalités burkinabé. Notre étude a tenté de relever cette inadaptation du mécanisme institutionnel de solidarité, et montrer que l'heure était venue pour que l'État entreprenne des réformes en vue de son enracinement aux réalités sociales et économiques du pays. Nous avons noté la survivance des réseaux d'obligations coutumières, mais avons lié leur vivacité à la faiblesse du régime commun de sécurité sociale. La société rurale burkinabé est, il est vrai, encore largement marquée par la primauté du groupe sur l'individu comme en atteste l'importance de la famille élargie dans l'organisation sociale. N'empêche que comme l'étude de Sévédé-Bardem (1997) l'a montré, les solidarités traditionnelles vivent une recomposition et s'exercent maintenant dans le sens d'un choix libre qui consacre la valorisation des relations avec les pairs et au sein du couple au détriment des entraides communautaires. L'extension de la protection sociale tant dans le cadre des régimes existants que de nouveaux régimes (Levinsky, R. & McKinnon, R. (éds.). 2005) en Afrique montre que la réforme de la sécurité sociale au Burkina est possible. L'État aura-t-il l'audace d'entamer ce chantier ?

Bibliographie

- Adepoju, A. (éd.), 1997. *Family, population and development in Africa*. Londres, Zed.
- Adepoju, A. et W. Mbugua, 1997, « The african family : an overview of changing forms », dans A. Adepoju, *Family, population and development in Africa*. Londres : Zed, pp. 41-59.
- Adjamagbo, A., 1997, « Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire », dans M. Pilon...[et al.] (éds.), 1997. *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris : Les Études du CEPED n° 15. Paris : CEPED, pp.301-325.
- AISS, 2008, *Une sécurité sociale dynamique pour l'Afrique: une stratégie pour le développement*. Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- AISS, 2009, *Dynamic Social Security for Asia and the Pacific: Integrated responses for more equitable growth*. Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- AISS, 2010, *Dynamic social security for the Americas: Social cohesion and institutional diversity*. Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- Antoine, P. et al., 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*. Paris : IFAN-ORSTOMCEPED.
- Attané, A., 2002, « Identités plurielles des hommes mossi (Burkina Faso) : entre autonomie et précarité », *Nouvelles Questions Féministes*, 21 (3) : 14-27.
- Attané, A., 2004, *Argent et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération. Le cas du Burkina Faso*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Toulouse, séminaire organisé par Fine A. « Biens, argent et comptes familiaux », mars 2004.
- Aye, M., 2001, *Capital social, logiques de solidarité et accès aux soins de santé moderne en Afrique subsaharienne*, Thèse de doctorat de santé publique, Université de Montréal.
- Balandier, G., 1971, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris : PUF.
- Béliard, Aude, Laure Lacan et Delphine Roy. "Justice intrafamiliale et solidarité publique : des opinions dans leur contexte."
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RS_053_0021 (Accédé Juin 3, 2010).
- Bissiliat, J (éd.), 1996, *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris : Karthala.
- Bourdieu, P., 1980., « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 2-3.
- Bradley, C. et T.S. Weisner, 1997, « Introduction: crisis in the african family », dans T.S. Weisner et al. (éd.), *African families and the crisis of social change*, Bergin et Garvey, pp. IX-XXXII.
- Calves, A., 1999, « Marginalization of African single women in the marriage market: Evidence from Cameroon », *Population Studies*, 53, pp. 291-301.
- Calves, A., 2000, « Premarital childbearing in urban Cameroon: paternal recognition, child care and financial support », *Journal of comparative family studies*, vol. 31, n° 4, automne, pp. 443-461.
- CNRS, 1973, *La notion de personne en Afrique noire*. Paris : Colloques du CNRS.
- Courade, G. (éd.), 2000, *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*. Paris : Karthala.
- Croome, D., Mapetla, M., 2007, *The impact of the old-age pension in Lesotho: Pilot survey results of the Manonyane Community Council Area, Roma*. Rome, Institute of Southern African Studies.

- Delerue, Alice et Evelyne Thiltges, “Chapitre 9. Des conflits de générations aux solidarités intergénérationnelles.”
<http://www.cairn.info/la-retraite-au-quotidien-9782804147310-p-231.htm> (Accédé Juin 3, 2010).
- Devereux, S., Sabates-Wheeler, R., 2004, *Transformative social protection* (IDS Working Paper, no 232). Brighton, Institute of Development Studies.
- Dozon, J-P., 1994, « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », dans A. BURGUIERE, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen et F. Zonabend, (éds.), *Histoire de la famille*, Tome 2 : *choc des modernités*. Paris : Armand Colin, pp. 301-339.
- Duflo, E. 2000. *Grandmothers and granddaughters : Old age pension and intra-household allocation in South Africa* (MIT Department of Economics Working Paper, no 00-06). Cambridge, MA, Massachusetts Institute of Technology.
- Durang, X., 2000, « Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit" », dans G. Courade (éd.), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*. Paris : Karthala, pp. 131-151.
- Edmonds, E.V., 2004, *Does illiquidity alter child labor and schooling decisions ? Evidence from household responses to anticipated cash transfers in South Africa* (NBER Working Paper, no 10265). Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research.
- Éla, J-M., 1998, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en bas »*. Paris : L'Harmattan.
- Eloundou-Enyegue, P.M., 1992, *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Évolutions des échanges entre villes et campagnes*, Les dossiers du CEPED n° 22, CEPED.
- Eloundou-Enyegue, P.M., 1994, « La recomposition des solidarités ville/campagne avec la crise : rétrécissement du cercle et réciprocité », dans G. Courade (éd.), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*. Paris : Karthala.
- Fall, A-S. (coord.), 2001, *Enquête Perception de la pauvreté au Sénégal. Rapport de la région de Dakar*. Dakar : MEFP-PNUD, non publié.
- Fall, A-S., 1994, « Et si l'insertion urbaine passait par l'investissement dans les réseaux sociaux ? » Réseaux formels et informels de solidarité et de dépendance dans les quartiers de Dakar », dans J-P. Jacob et P. Lavigne Delville (éds.), *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, APAD-Karthala-IUED, pp. 293-303.
- Gérard, E., 1997, « La lettre et l'individu. Marginalisation et recherche d'intégration des "Jeunes Diplômés" bamakois au chômage », A. Marie et al. (éds.), *L'Afrique des individus*. Paris : Karthala, pp. 203-248
- Godart, A.L., 1966, Aspects sociaux et culturels du développement rural, stratégies dans quelques pays d'Afrique occidentale. *Conférence internationale des travaux* (Genève), 96 (3) : 305-306.
- Gopee, R., 2006, *The adequacy of current social security benefits* (Rapport de conférence, Colloque des Directeurs d'institutions de sécurité sociale des pays anglophones d'Afrique, Mahé, Seychelles, 3 - 6 octobre). Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- Gosselin, G., 1980, *L'Afrique désenchantée. Théorie et politique de développement*. Paris, Anthropos, t. 1 et II.
- Guichaoua, Yvan, 2007, “Solidarité professionnelle et partage des risques parmi les travailleurs informels” *Autrepart*, 43:191.
- Jellal, Mohamed et François-Charles Wolff, “Solidarités familiales par la démonstration.”
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RECO_544_0785 (Accédé Juin 3, 2010).

- Jonckers, D., 1997, « Les enfants confiés », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (éds.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*. Paris : Les Études du CEPED, n° 15, pp. 194-208.
- Kabou, Axelle, 1991, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris : L'Harmattan.
- Kenkou, G.K., 1994, Solidarité sociale traditionnelle et promotion des structures coopératives en milieu rural africain : le cas de groupements villageois au Togo et au Burkina Faso. Cahiers des Sciences Humaines, Vol. 30, N°. 4, p. 749-764
- Kossi, G., 1994, "Solidarité sociale traditionnelle et promotion des structures coopératives en milieu rural africain." *Cah. Sci. hum.* 30 : 749-764.
- Latouche, S., 1998, *L'autre Afrique, entre don et marché*. Paris : Albin Michel.
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand et Nancy Guberman, "L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation." <http://www.cairn.info/prendre-soin-d-un-proche-age--9782749204987-p-21.htm> (Accédé Juin 3, 2010).
- Levinsky, R.; McKinnon, R. (éds.), 2005, *Sécurité sociale : pour une confiance retrouvée*, Association internationale de la sécurité sociale, Genève.
- Locoh, T., 1988, « Structures familiales et changements sociaux », dans D. Tabutin (éd.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*. Paris : L'Harmattan, pp. 441-478.
- Locoh, T., 1993a, « Familles africaines face à la crise », *Afrique contemporaine*, n° 166, avril juin, pp. 3-14.
- Locoh, T., 1993b, « La solidarité familiale est-elle un amortisseur de la crise ? », *Pop Sahel*, n° 19, août, pp. 20-25.
- Locoh, T., 1995, *Familles africaines, population et qualité de vie*, Les dossiers du CEPED n°31. Paris, 48 p.
- Loi n°015-2006 du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.
- Loi n° 028-2008 portant code du travail au Burkina Faso.
- Mahieu, F-R., 1997, « Face à la pauvreté : stratégies universelles et recompositions africaines », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (éds.), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris : Les Études du CEPED n° 15. Paris : CEPED, pp. 327-344.
- Mahieu, F.R., 1990, *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- Mangeart, R., 1984, *Paysans africains : des Africains s'unissent pour améliorer leurs villages au Togo*. Paris, L'Harmattan, 301 p.
- Marguerat, Y. et D. Poitou (éds.), 1994, *A l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*. Paris : Fayard.
- Marie, A., 1995, « "Y a pas l'Argent" : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers monde*, t. XXXVI, n° 142, avril-juin 1995 : 303-324.
- Marie, A., 1997a, « Du sujet communautaire au sujet individuel. Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine », dans A. Marie et al. (éds.), *L'Afrique des individus*. Paris : Karthala, 1997, pp. 53-110.
- Marie, A., 1997b, « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (éds.), 1997. *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris : Les Études du CEPED n° 15. Paris : CEPED, pp. 279-299.

- Marie, A., 1997c, « Avatars de la dette communautaire. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais), Marie A. et al. (éds.), *L'Afrique des individus*. Paris : Karthala, pp. 249-329.
- Mkandawire, T., 2006, "Transformative social policy – Lessons from UNRISD research", dans *UNRISD Research and Policy Brief*, no 5.
- Montel, Nathalie, 2001, « Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX^e siècle », *Histoire urbaine*, 4 : 47.
- Morovich, Barbara, 2006, « Entreprises religieuses et solidarités urbaines : le cas des Akurinu (Kenya). » *Espaces et sociétés*, 127 : 79.
- Ndione, E.S., 1992, *Le don et le recours, ressorts de l'économie urbaine*, Dakar, Enda Éditions.
- OCDE, 2007, *Promoting pro-poor growth: Policy guidance for donors* (DAC Guidelines and reference series). Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- Ocholla-Ayayo, A.B.C, 1997, « The african family between tradition and modernity », dans A. Adepoju. *Family, population and development in Africa*. Londres : Zed, pp. 60-77.
- Oppong, C. 1997. "African family systems and socio-economic crisis", dans A. Adepoju (ed.), *Family, population and development in Africa*. London : Zed, FNUAP, pp. 158-182.
- Ouedraogo, D et V. Piché (éds.), 1995. *L'insertion urbaine à Bamako*. Paris : Karthala.
- Pilon, M. et P. Vimard, 1998, *Structures et dynamiques familiales à l'épreuve de la crise en Afrique sub-saharienne*, Communication à la Chaire Quételet, Université Catholique de Louvain, Institut de démographie, 25-27 novembre.
- Pilon, M., 1996, « Familles africaines en plein remue-ménage », *La Chronique du CEPED*, avril-juin, n° 21, pp. 1-4.
- Pin, Stéphanie, 2005, « Les solidarités familiales face au défi du vieillissement. » *Les Tribunes de la santé*, 7 : 43.
- Rakotonarivo, Andonirina, 2010, « La solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache. » *Autrepart*, 53 : 111.
- Raynaud, C., 1990, « Inégalités économiques et solidarités sociales : exemples haoussa au Niger », dans D. Fassin, Y. Jaffré et D. Bonnet. *Sociétés, développement et santé*. Paris : Karthala-Orstom.
- Ravallion, M., 2003, *The debate on globalization, poverty and inequality: Why measurement matters* (Research Working Paper Series, no 3038). Washington, DC, Banque mondiale.
- Rciuveroy Van Nieljwml, E., 1976, Ti-Anufo. Un coup d'œil sur la société des Anufom au Nord-Togo. Leiden, *Centre d'études africaines*.
- Robalino, D. et al., 2005, *Pensions in the Middle East and North Africa: Time for change* (Orientations in Development Series). Washington, DC, Banque mondiale.
- Roy, D.; Subramanian, A. 2001. *Who can explain the Mauritian miracle : Meade, Romer, Sachs, or Rodrik ?* (IMF Working Paper, no 01/116). Washington, DC, Fonds monétaire international.
- Samson, M. et al., 2002, *Research review on social security reform and the basic income grant for South Africa* (EPRI Research Paper, n° 31). Le Cap, Economic Policy Research Institute. Disponible sur le site <http://www.epri.org.za/rp31.htm> (consulté le 11 novembre 2010).
- Samson, M. et al., 2004, *The social and economic impact of South Africa's social security system* (EPRI Research Paper, n° 37). Le Cap, Economic Policy Research Institute. Disponible sur le site <http://www.epri.org.za/rp37.htm> (consulté le 11 novembre 2010).

- Scodellaro, Claire, 2010, « Les articulations entre solidarités publiques et solidarités privées en Afrique du Sud : les pensions vieillesse et leurs effets. » *Autrepart*, 53 : 57.
- Segalen, M., 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 352 p.
- Sevede-Bardem, I. 1997. *Précarités juvéniles en milieu urbain africain (Ouagadougou) : "Aujourd'hui, chacun se cherche"*. Paris : L'Harmattan.
- Sissoko Mamadou et al., 1999, la protection sociale au Burkina Faso. Éléments pour un plan d'action en vue d'une gestion prospective, Études et Travaux du Réseau RPS/AOC n° 4, mai, 76 p.
- Trani, J-F., 2000, « Les jeunes et le travail à Douala : la galère de la deuxième génération après l'indépendance », dans G. Courade (éd.), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*. Paris : Karthala, pp. 153-172.
- Unicef, 2009, Renforcer la protection sociale pour les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, Note de Synthèse, Politiques Sociales.
- Vidal, Claudine, 1994, « La "solidarité africaine" : un mythe à revisiter... » *Cahiers d'études africaines*, 34 : 687-691.
- Vimard, P. et N'cho, 1997, « Évolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte d'Ivoire 1975-1993 », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (éds.), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris : Les Études du CEPED, n° 15, pp.101-123.
- Vuarin, J., 1994, « L'argent et l'entregent », *Cahiers Sciences Humaines*, ORSTOM, n° 30, 1-2, pp. 255-273.
- Werner, J-F., 1992, *Marges, sexe et drogues à Dakar*. Paris : Karthala.
- Werner, J-F., 1997, « Itinéraires individuels à la marge. Études de cas sénégalais », dans A. Marie et al. (éds.), *L'Afrique des individus*. Paris : Karthala, pp. 367-403.
- Zhu, Y., 2009, *A case study on social security coverage extension in China*. Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- Zoll, Rainer, 2001, « Le défi de la solidarité organique. » *Revue du MAUSS*, 18 : 105.

Un faisceau de solidarité pour la prise en charge des vieilles personnes dans les pays du Sud

Augusta ANATA MAWATA

Laboratoire GEPECS-Université Paris Descartes
France, Tchad

« Alors, il a trois filles. Il est riche. Il ne va jamais mourir de faim. C'est un homme riche ».

Un enquête

Cet article est extrait d'une thèse de doctorat intitulée « *Age, retraite et protection sociale en Afrique ; les enjeux de la vieillesse dans les sociétés hors du cycle de vie ternaire* ». Cette thèse a comme terrain d'enquête la ville de Ndjamena au Tchad. Quant à l'article, il est divisé en trois parties. La première montre en quoi la perspective du régime alimentaire est la plus pertinente pour traiter de l'accès à l'alimentation des vieilles personnes. La seconde traite des stratégies des femmes pour l'accès à l'alimentation des vieilles personnes. Il ressort de cette seconde partie le poids du faisceau de solidarité. La troisième discute de la portée heuristique du faisceau de solidarité pour l'analyse de la prise en charge des vieilles personnes dans les pays du sud.

Pour des raisons de confidentialité et de respect de l'anonymat des personnes interrogées, les noms mentionnés dans cet article sont fictifs.

I le régime alimentaire de la vieille personne

L'étude de l'accès d'une population à l'alimentation par l'approche régime alimentaire se distingue des approches statistiques ou médicales qui sont les plus répandues.

Ces dernières traitent la question de l'accès à l'alimentation en se considérant principalement les flux d'échange d'aliments, les quantités calorique ou les montants des dépenses financières affectés à l'alimentation dans un panier. Pour l'approche par les besoins nutritionnels essentiels, l'individu accède à l'alimentation s'il consomme l'équivalent de kilocalorie nécessaire à sa position dans l'étape de vie. La quantité de kilocalorie pour un adulte est de 2400, celle d'un enfant de 1200 et celle de la vieille personne de 1800. La vieille personne a besoin d'une quantité supérieure à un enfant à cause de ses caractéristiques physiques par contre ses besoins sont inférieurs à ceux de l'adulte à cause de son inactivité. On voit bien là ressortir la thèse de l'universalisation du cycle de vie ternaire des sociétés industrielles, si bien analysée dans « *Age, retraite et protection sociale en Afrique ; les enjeux de la vieillesse dans les sociétés hors du cycle de vie ternaire* ». L'universalisation du cycle

de vie ternaire est cette tendance des politiques sociales à assimiler la vieillesse à la retraite, comme l'âge de vie au cours duquel l'individu est incapable de travailler, pris en charge par l'âge de vie adulte et disposant de peu de dépenses de toutes sortes (financières, énergétiques, familiales...). Or on voit bien qu'il existe une disparité des rôles et des rapports des vieilles personnes au travail comme le montre les enquêtes de terrain et que la vieillesse-retraite est intrinsèquement liée à la société industrielle.

Ces approches sont porteuses des limites suivantes.

D'abord, elles cachent des disparités et ne renseignent pas sur les quantités et les qualités des aliments et sur le sentiment de satiétés et le goût des individus. Ainsi, dans plusieurs études sur l'alimentation à l'instar des enquêtes statistiques sur la consommation (ECOSIT au Tchad), le silence est fait sur l'aspect satiété des bénéficiaires ainsi que les aspects qualité et quantité des aliments. En poursuivant leur logique, la question de l'accès à l'alimentation se résoudrait par la prise de gélule condensant les quantités nutritionnelles nécessaires.

Ensuite elles ne renseignent pas sur les acteurs de l'accès de la personne à l'alimentation. Or cette dimension est capitale dans un contexte où l'individu est enchâssé dans un réseau de solidarité pour l'accès à ses nécessités. En effet, une vieille personne qui fait elle-même sa cuisine à partir de ses propres moyens financiers dispose d'un accès à l'alimentation différent de celle qui bénéficie de la solidarité de ses collatéraux au chômage et de ses descendants exerçant des activités salariales.

Enfin elles posent comme homogènes une diversité de comportements alimentaires.

L'approche en termes de régime part de la consommation effective des populations et de leurs représentations et pratiques par rapport à cette consommation. Elle est basée sur une enquête de terrain effectuée auprès d'une vingtaine de vieilles personnes à N'Djamena. On distingue ainsi 4 types de régimes. Il s'agit du « régime convenable », du « régime de pacha », du « régime médiocre » et du « régime de survie ».

Le « régime de Pacha » est celui des vieilles personnes ayant des revenus élevés ou de celles des alliés des personnes disposant des revenus élevés.

Le « régime convenable » est celui qui est posé comme acceptable et permettant de soutenir son corps. Il est considéré comme le minimum par les populations au Tchad. C'est le « bon exemple » si on se réfère aux typologies de Boltansky. C'est celui qui vient automatiquement à l'esprit des individus comme le nécessaire. Cependant, il ne constitue pas toujours le régime de la majeure partie de la population au Tchad.

Le régime médiocre est celui qui permet de maintenir en vie les attributs physiologiques et qui doit tendre vers le régime convenable.

Le régime de survie est celui qui permet de maintenir en vie les attributs physiologiques afin d'éviter la mort.

Le régime convenable

Le régime convenable est composé de menu varié et d'une fréquence d'au moins trois repas journalier.

Le régime convenable

	Matin	midi	Soir
Lundi	Thé, beignets et soupe	Boule +sauce gombo poisson	haricot
Mardi	Thé, beignets et soupe	Boule +sauce oseille Viande	bouillie
Mercredi	Thé, beignets et soupe	Riz+sauce poisson	Riz+poisson fumé
Jeudi	Thé, beignets et soupe	Boule +sauce gombo	soupe
Vendredi	Thé, beignets et soupe	Boule+sauce gombo Viande	haricot
Samedi	Thé, beignets et soupe	Boule+légumes verts+poissons fumés	riz
Dimanche	Thé, beignets et soupe	Riz-Pâtes+poulet ou Viande	bouillie

C'est le régime de M. Djamal de la part de sa bru cadre dans le secteur privé et de son fils haut cadre dans l'administration publique. Selon cette belle fille : « *mon beau-père mange tout ce que nous mangeons, nous ne l'oublions pas.* » Ce menu correspond au menu du ménage.

C'est aussi le régime de M. Nassaryngar de la part de sa fille employé dans l'administration publique et de son gendre haut cadre dans l'administration publique.

Le régime de « pacha »

Ce régime comporte trois repas journaliers et des extras. Les extras sont des aliments qui ne sont pas inclus dans le menu général. Ils constituent des aliments tels que les cacahuètes, les dates, le thé ou café, les pois de terres et autres gâteaux. Ces aliments permettent aux vieilles personnes d'avoir une sociabilité alimentaire qui consiste en l'accueil des amis et des parents et des dons.

La vieille personne peut dans ce cas avoir quelque fois un menu plus diversifié et plus prestigieux que celui de la famille.

C'est ainsi que M. Djimsakra reçoit de sa fille cadre de Banque un menu qui le menu familial complété d'un extra ou quelque fois un menu différent de celui de la famille. C'est le régime de M. Martin de la part de sa fille cadre dans l'administration privé et de son beau-fils cadre dans l'administration publique. Selon cette dame : « *Quand on prend de l'âge on devient capricieux alors j'essai de veiller à satisfaire certains goûts de papa.* » C'est aussi le menu de M. Dounihalou de la part de sa fille, grande commerçante et de son gendre cadre moyen dans l'administration. Selon cette dame : « *quand on vieillit, on a besoin de vitamine. Par conséquent, il faut à papa certains aliments, pas nécessaire à tout le monde.* »

Selon Mme Sy qui apporte des fruits à son père : « *Je sais qu'il adore les fruits et qu'il tenait à en manger à chaque repas. Alors j'essaie de ne pas déroger à la règle.* »

Régime de Pacha

	Matin	Midi	Soir	extra
Lundi	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Boule+sauce gombo poisson	riz	Thé et cacahuète/date et pois de terre/ Fruits (banane, orange, ananas, mangue, pastèque).
Mardi	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Boule+sauce oseille viande	haricot	Thé cacahuète/date et pois de terre/ Fruits.
mercredi	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Riz+poisson fumé	bouillie	Thé cacahuète/date et pois de terre /Fruits.
Jeudi	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Boule+sauce gombo	soupe	Thé cacahuète/date et pois de terre/
Vendredi	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Boule+sauce gombo Viande	Salade	Thé cacahuète/date et pois de terre
Samedi	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Boule+légumes verts+poissons fumés	riz	Thé cacahuète/date et pois de terre
dimanche	Thé, Lait, beignets, pain et soupe	Riz+Pâtes+poulet ou Viande	bouillie	Thé cacahuète/date et pois de terre

Le régime médiocre

Il est composé de menu répétitif, non diversifié et sans extra.

	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Matin	Thé		Thé			Thé	Thé
midi	Boule+ sauce gombo poisson	Boule+ sauce oseille Viande	haricot	Boule+ sauce gombo	bouillie	Boule+ légumes verts +poissons fumés	Boule+ sauce gombo poisson
Soir	haricot	bouillie			haricot		bouillie
extra							

C'est celui de M. Danan de la part de sa bru vendeuse de détergent et fruits et de son fils tous deux employé de l'administration publique.

C'est aussi, le menu de M. Sadjj que lui apporte sa fille vendeuse de légume au marché, épouse d'un sous-officier à la retraite. Ce repas a comme objectif de remplir l'estomac de la vieille personne.

Le régime de survie

Ce régime est composé de menu répétitif, non diversifié, sans extra et avec des ruptures. Il est dénommé ainsi car son objectif est de maintenir en vie la vieille personne.

	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Matin	bouillie			Thé		Thé	
midi	haricot	Bouillie	haricot	Boule+ sauce gombo	bouillie	bouillie	Boule+ sauce gombo
Soir	haricot		Haricot			bouillie	bouillie
extra							

C'est celui de M. Sou de la part de sa bru vendeuse de bili-bili¹ et de son fils employé dans l'administration publique. Ce menu est aussi semblable à celui que M. Ngaba reçoit de la part de l'épouse de son neveu employé dans l'administration publique. C'est aussi le menu de M. Adoum de la part de sa fille vendeuse de billi-billi et de son beau-fils au chômage.

Les ruptures constatées s'expliquent par des cas d'urgence qui fait surseoir à l'alimentation ou encore par un engagement relâche dans le système solidaire. Les cas d'urgence sont entre autre la maladie d'un membre de la famille, en l'occurrence d'un enfant, la participation à une cérémonie², la scolarisation des enfants ou simplement le manque de moyen financier. Selon Mme kadjida : « *je ne peux pas donner de la nourriture tout les jours à mon beau père. Parfois quand un enfant tombe malade, il faut l'emmener à l'hôpital et on ne mange pas à la maison. Donc là on ne peut rien lui donner. Parfois, il faut payer les uniformes d'école, acheter un livre. Ces jours là je ne lui donne rien. Mais quand il y a un peu d'argent, je lui fais la bouillie* ».

L'étude des régimes alimentaires débouchent sur plusieurs conclusions. C'est la femme qui fournit directement la nourriture à la vieille personne, l'homme ne fournit que les moyens financiers dans le cas échéant. Plus les liens familiaux sont proches et plus le régime alimentaire est diversifié et intègre le goût de la vieille personne. Plus les alliés disposent des moyens financiers conséquent et meilleur est le régime proposé.

II La stratégie des dépenses des femmes

La femme est donc au centre de l'accès à l'alimentation de la vieille personne. Or elles disposent des moyens limités face à des besoins illimités. Elles mettent donc sur pied des stratégies qui consistent à n'assurer que les dépenses jugées prioritaires parmi les multiples. Ceci revient à choisir entre les dépenses les plus importantes et urgentes et le moins importantes. On distingue ainsi trois niveau dans le classement. L'alimentation est en premier rang, en second rang ou en troisième rang dans les stratégies des dépenses des femmes. Ce classement est appelé à être affiné ultérieurement.

¹ Boisson locale fabriquée par les femmes ayant les revenus les plus bas du pays.

² Contribuer pour un cas de décès ou de maladie.

1 L'alimentation de la vieille personne dans les derniers rangs

L'alimentation des vieilles personnes est dans les derniers rangs de priorité et importance des dépenses de la famille collatérale par alliance, telle que les petites cousines par alliance, les belles-sœurs et les petites nièces par alliance. L'alimentation de la Vieille personne est rétrogradée à un autre rang dans les priorités par le soin et l'éducation des enfants et le loyer.

Selon, Madame Sara : *« vous voyez, j'ai beaucoup de charge, j'ai 5 enfants à nourrir, à envoyer à l'école et à soigner. Par ailleurs, mon mari ne travaille pas, il est pauvre moi je me débrouille avec le commerce. Donc, on envoie ce qu'on peut à mon beau-père. Quand il y a un peu d'argent, on pense d'abord à ce qu'on peut, à l'école, à la santé et à la nourriture »*. Selon Mme Dina : *« d'abord, je pense au loyer surtout quand je fais un peu de bili-bili. Il ne faut pas que le propriétaire nous jette à la rue. Ensuite, je garde un peu pour la nourriture et ensuite pour l'école. Pour les soins je ne garde rien, mais je me débrouille toujours quand cela arrive. Quand il y a en grande quantité je donne à mon oncle »*.

La distance géographique est aussi un élément renforçant la relégation de l'alimentation de la vieille personne au dernier rang des priorités. Selon Mme Kamda : *« vous voyez bien qu'il n'y a pas assez de nourriture. Je ne peux donc pas diviser en plusieurs parties³. Je fais un seul plat et ceux qui sont là le mangent. Si il faut que je coupe en 10 morceaux, il y en aura pas pour tous pas beaucoup diviser. Donc quand il n'y a rien, il n'y a rien. Mon beau père ne peut pas à lui avoir de la nourriture tout seul »*.

L'accueil de plusieurs invités relègue l'alimentation de la vieille personne au dernier rang. Selon Mme Adoum : *« Aujourd'hui, on a reçu beaucoup de visites, et il y a beaucoup de personnes. Je ne peux plus beaucoup diviser, il n'aura plus. Par conséquent, je ne peux rien envoyer à l'oncle »*.

2 L'alimentation en seconde position

C'est le cas des descendantes directs par alliance ou encore le cas des collatérales. Selon Mme Koulo : *« bien sûr que j'envoie de la nourriture à mon beau-père. Cependant, c'est après le soin et l'alimentation des enfants. Les mois où un enfant tombe malade, je ne peux rien lui envoyer. »*. Mme « Awada : *« je lui envoie de la nourriture quand, la scolarité est payée, les soins »*.

Selon Mme Kamiss : *« d'abord, il faut penser au soin des enfants, au loyer et ensuite à la nourriture de la maison. Dans la maison, il y a l'oncle de mon mari qui mange avec nous »*.

3 L'alimentation en première position

C'est le cas dans la stratégie des descendantes directes et des brus issues d'un mariage endogamique. L'alimentation est ainsi en première position dans les stratégies des descendantes directes, de la bru issue d'un mariage endogamique et des nièces auprès desquelles la vieille personne a joué le rôle de père.

Selon Mme Ildjima : *« je pense à la nourriture de tout le monde, dont celui des parents, à savoir mes beau parents. Et ensuite, au soin sanitaire, à l'école. »*

³ Au Tchad, il est convenu que la sensation de satiété est plus vite atteinte lorsque les personnes mangent en groupe. Par conséquent, une même quantité d'aliment consommé en groupe permet d'atteindre plus facilement la satiété que divisé en plusieurs part individuelle.

Mme Soug : « *je pense à l'alimentation de tous et ensuite, au loyer et au soin* ». Selon Mme Yoadoumadji : « *quant tout le monde a à manger, je suis rassuré. Et ensuite, on peut voir les autres choses. Ce tout le monde c'est les enfants, papa....* ».

Selon Mme Kenneloum : « *je donne à manger à papa, je soins les enfants et je pense à leurs écoles. Mes vêtements, mes sorties et autres viennent après. Quand on a toutes ces charges, on ne fait pas grand-chose* ».

La position de l'alimentation de la vieille personne dans la stratégie des dépenses des femmes

Lien avec la vieille personne	Rang 1	Rang 2	Rang 3
Fille/Bru endogamique/Épouse	■		
Nièce/cousine/Cousine par alliance endogamique/ Bru exogamique		■	
Cousine par alliance exogamique			■

Il ressort de ces différentes stratégies que plus les liens de parenté sont proches et plus la vieille personne apparaît en première position dans les stratégies de dépenses. C'est ainsi que l'alimentation occupe le premier rang des filles (descendantes) des Vieilles personnes.

L'alimentation de la vieille personne apparaît en premier rang chez les femmes auprès de qui la vieille personne a joué un rôle de père. C'est notamment le cas des nièces et des brues issues des mariages endogamiques.

L'endogamie est un mariage entre des conjoints de même groupe social (parenté, territoriaux, caste, professionnel). Dans un tel mariage, la bru est en contact avec son beau-père depuis longtemps souvent depuis son enfance. Ces occasions de proximité ont favorisé des dons de la vieille personne à l'égard de cette femme. Le mariage endogamique très souvent s'explique aussi par ces soucis de dons et contre-don. « *Si tu épouses cette femme, est-ce-qu'elle pourra nous laisser venir chez toi ? Est ce qu'on pourra encore manger la boule chez toi ? Sera-t-on bien accueillie ?* ». Tels est grossomodo, la critique de la belle famille suite aux intentions de mariage exogamique d'un homme. Or, dans un contexte d'endogamie les réactions sont les suivantes : « *c'est le meilleur choix. On est chez nous. Tu es allé vraiment là où il faut aller.* »

L'alimentation occupe le second rang des collatéraux et des parentes par alliance. C'est notamment le cas des brus d'un mariage exogamique, des collatéraux et des parents par alliance. Elles agissent dans ce cadre sous les ordres d'une tierce personne à savoir le mari pour les belles filles et parents par alliance. Les collatéraux ont bénéficié des dons de la vieille personne mais d'une moindre mesure que les descendantes directes les brus endogamiques.

L'alimentation est au dernier rang des collatéraux de troisième degré et des collatéraux par alliance. Ces femmes n'ont pas de contacts avec de la vieille personne. Elles agissent sous les directives de leurs époux qui ont bénéficié de faibles dons de la part de la vieille personne.

Les solidarités alimentaires dont bénéficient les vieilles personnes constituent donc des contre-dons.

III Le faisceau de solidarité

Nous appelons faisceau de solidarité, ce dynamisme entre don et contre-don. Le faisceau de solidarité est un ensemble d'échange entre le bénéficiaire actuelle et le donataire de la solidarité. Ces échanges sont constitués des pratiques solidaires, des dons matériels (scolarité, soins médicaux, alimentation), des services (visites familiales en cas de maladie, une douche prise, une cuisine, un sourire, des conseils). Le terme *faisceau de solidarité* fait référence au faisceau lumineux qui désigne un ensemble de rayons lumineux ayant une seule source. Dans le cas présent, les échanges entre la vieille personne et ses alliés représentés schématiquement ont la forme d'un faisceau lumineux ou la vieille personne est la source vers laquelle se dirige divers flux.

Le faisceau solidaire permet de comprendre l'insécurité sociale des vieilles personnes disposant d'une famille, de limiter la thèse de la modernisation et de comprendre l'impact des politiques sociales sur la solidarité.

1 l'insécurité sociale des vieilles personnes disposant d'une famille

Le faisceau solidaire permet de comprendre l'insécurité sociale des personnes disposant d'une famille.

En effet, ces vieilles personnes sont celles qui n'ont pas des personnes ayant bénéficiées de leurs dons à N'Djamena ou celles qui n'ont pas eu l'occasion d'octroyer des dons à leurs alliés aux moments opportuns. Le premier cas, est celui des vieilles personnes ayant des alliés immigré dans d'autres villes ou hors du Tchad ou des alliés décédés. En effet, la législation ne considère pas les parents comme ayants-droit, par conséquent lorsque le travailleur est affecté quelque part, il y va sans ses parents.

On distingue deux situations qui contribuent à l'apparition du second cas. La première est lorsque la personne n'a pas été en contact avec sa famille tout au long de sa vie professionnelle. Il s'agit des personnes ayant exercé hors du Tchad ou dans des régions éloignées de leurs régions de naissance. M. Mandja a rejoint un mouvement armée de passage dans son village. Après sa blessure, il se retrouve à N'Djamena où vivent plusieurs de ses frères, neveux et nièces. N'ayant jamais eu de contact avec ces derniers, ils ne bénéficient d'aucune solidarité particulière de leur part. M. Hassane a immigré depuis sa jeunesse au Nigéria. A son retour à N'Djamena, il ne bénéficie de la solidarité d'aucun de ses alliés et vit de mendicité.

La seconde situation est l'exercice d'un emploi nécessitant une absence de contact avec les alliés. M. Djamel a exercé pendant longtemps à un poste nécessitant une impartialité dans la prise des décisions. Par peur de l'emprise et pression de la famille, les contacts avec cette dernière lui étaient interdits. C'est ainsi qu'il est logé dans un quartier administratif, une zone loin de ses alliés, avec garde du corps à l'entrée et visite sur rendez-vous. A la retraite, il doit quitter son logement, sa pension ne tombe que rarement et se retrouve errant et mendiant dans la ville.

2 Faisceau solidaire et théorie la modernisation

Contrairement aux théories de la modernisation, nous constaterons que l'urbanisation est facteur de solidarité et que la ruralité est destructrice de solidarité.

L'urbanisation motrice de solidarité

Le faisceau de solidarité permet de nuancer les thèses d'inspiration parsonienne de la modernisation de l'urbanisation comme agent de relâchement des solidarités. La théorie de la

modernisation pose que « le statut social des personnes âgées et le soutien dont elle bénéficient régressent sous l'effet de l'industrialisation et de l'urbanisation. Cette notion, formalisée par Burgess puis par Cowgill, met en jeu deux propositions majeures : premièrement, la prévision d'une dégradation du « sort » des personnes dans les pays pauvres, à mesure que les sociétés industrialisées et en développement continuent de se moderniser ; deuxièmement, une interprétation et une explication des dysfonctionnements et du recul constatés au niveau du soutien apporté par les familles à leurs membres âgés. Ces deux propositions ont joué, et jouent encore dans certains domaines, un rôle essentiel dans l'orientation des débats et des points de vue sur l'évolution de la situation des seniors à la suite des mutations sociales » (Malcolm Johnson, 2001).

Bien avant, Balandier (1955) s'est déjà fait l'écho de l'impact de l'urbanisation sur les solidarités familiales : « Nous pensons que le phénomène déterminant, en milieu urbain, est la destructuration (ou l'altération) du cadre familial à l'intérieur duquel s'inscrit l'individu, même lorsque celui-ci maintient des relations avec son groupement d'origine. Les structures de la parenté restent, en Afrique centrale, surtout après la réduction du nombre et de l'efficacité des associations spécialisées, l'ensemble social qui définit et régit les groupements. On constate au contraire que l'urbanisation tend à renforcer et à créer la solidarité et cela à travers deux mécanismes. Le premier est la multiplication des biens de consommation. Le second est le faible nombre de personnes disposant de ressources qui permettant l'accès à ces biens ».

La plupart des enquêtes concernant les solidarités intergénérationnelles dans les pays du sud que nous avons consultées confirment cette détérioration des échanges au profit des parents par rapport à l'ancien temps. « The informants described the erosion of the extended family and the decline of monetary transfers. As one said, « now every body eats in their corner » (meaning home and there is less sharing). The level of the support provided by adult children has declined...the older respondents frequently remarked that the support they received is insufficient (there is) an increasing of non-support (and a) decreased capacity to provide support ». (Isabella Aboderin, 2006).

Néanmoins il faut relever quelques critiques avancées par rapport à ce constat de détérioration de la solidarité dans le temps. La première est que l'idéalisation de l'ancien temps caractérisée par un meilleur rapport d'échange entre génération découle plus d'une propension naturelle à l'idéalisation du temps passé que d'une expérience d'une meilleure solidarité entre enfants et parents comme l'a si bien révélé Bourdieu.

Le faisceau de solidarité pose que la solidarité est fonction des dons antérieurs lesquelles découlent de deux éléments : Le premier est la multitude et la diversité de biens et services dans la société. En effet, vivre à N'Djamena comme dans toutes villes suppose l'adoption d'un mode de vie requérant la consommation de divers biens tels que la scolarisation, les soins sanitaires, le vêtement, le logement, les loisirs, les services administratifs⁴.

Le second est le fait que la vieille personne s'est retrouvée à un moment dans une situation d'unique donataire. Les politiques de l'emploi font du travailleur⁵ l'unique pourvoyeur des moyens permettant l'accès à ces consommations. En effet, c'est le salaire qui permet l'accès à ces biens et services rencontrés en ville. A cela s'ajoute le fait que pendant

⁴ Nous avons vu au II.1.2 que N'Djamena est une ville où l'individu est fortement exposé à des rites requérant la participation des membres du lignage.

⁵ En parlant du travailleur, nous nions pas que les femmes puissent aussi bénéficier des contre-dons. Elles en bénéficient aussi mais surtout à partir des dons accessibles par moyens non financiers.

longtemps c'est l'exercice d'une activité salariale rendait éligible à l'accès à certains droits sociaux⁶. Par conséquent, le travailleur salarié se trouve à être la seule personne capable de rendre ces services à plusieurs personnes. Il était donc à la source du faisceau avec des flux de solidarités centripètes.

La ville est ainsi le lieu où l'individu se retrouve dans une situation où il a la capacité et l'opportunité d'offrir des biens à d'autres personnes. Or cette position ne date que de l'époque de la construction des villes. Bien avant la construction des villes, les règles de répartition de biens dans une société et le nombre des biens étaient différents, comme c'est le cas actuellement dans les zones rurales.

Moindre solidarité dans les zones rurales

En posant le lien entre urbanisation et baisse de la solidarité au profit des vieilles personnes, la théorie de la modernisation pose implicitement aussi une plus forte solidarité dans les zones rurales. Le jeu du faisceau solidaire permet de limiter cette thèse.

Le rôle de la quantité de biens dans une société et les règles d'accès à ces biens explique que le faisceau solidaire n'existe pas dans les sociétés rurales, donc une moindre solidarité entre individu. En effet dans ces sociétés, les besoins des individus sont satisfaits par divers canaux relationnels rendent ainsi inutile le poids d'un seul pourvoyeur de don. Si nous prenons par exemple, la nécessité alimentaire, nous constatons que l'individu peut y accéder chez n'importe quel membre du village ou qu'il dispose d'une large gamme de moyens pour y faire face⁷.

Par ailleurs, il existe très peu de besoins qui ne puissent être satisfait que par l'activité d'un seul acteur. Comme le dit le proverbe « *L'éducation est assurée par le village tout entier* ». L'accès à l'initiation événement central dans l'acquisition d'un statut social est universel. Les initiations bien que requérant la responsabilité d'un homme et d'une femme est accessible à tous garçons non-initié⁸ sans distinction de peuple, d'âge, de ressources financières au moment venu. Par ailleurs, tout ancien initié participe aux activités d'initiation.

Le seul lien individuel ou de partenariat est celui qui lie le parrain⁹ d'initiation à son initié. Bien que les activités initiatiques sont classés secrets, il ressort de certaines informations que ce parrain est celui qui prend en charge cet initié, pourvoit à ses nécessités biologiques et assure sa sécurité au cours des rites initiatiques. Il est donc le seul à être dans une relation de pourvoyeur de solidarité par rapport à un autre. Ce qui explique la solidarité dont bénéficie le parrain de la part de son initié tout de long de l'existence de ce dernier. Cette relation est semblable à celui existant entre la vieille personne et les alliés membres de son faisceau solidaire à N'Djamena.

L'inopérationnalité du fuseau-solidaire dans les zones rurales est à l'origine des conflits entre les habitants de N'Djamena et les ruraux.

⁶ Pendant longtemps, l'école, les hôpitaux par exemple n'étaient ouverts qu'aux enfants d'anciens combattants ou au personnel de l'administration coloniale.

⁷ Les enfants dès 6ans organisent des sorties pour la cueillette des fruits sauvages, chassent de petits gibier. Ils bénéficient des échanges de poissons avec des pêcheurs.

⁸ Cette règle fait que les personnes qui ne veulent pas être initié quittent la région d'initiation au moment des initiations.

⁹ Dans certaines société, notamment chez Sara, le parrain d'initié est dénommé mot à mot mère d'initiation (*kon n'do*). Cette dénomination montre toute les tâches affectées à ce dernier par rapport à l'initié. La mère de l'initié s'occupe de son initié comme une mère de son bébé.

Les N'Djamenois engagés dans un dynamique de don et contre-don, ne comprennent pas l'attitude des ruraux caractérisé par une faiblesse de solidarité notamment au profit des vieilles personnes. C'est ainsi qu'ils traitent ces ruraux « *d'irresponsables, de sans-cœur et d'égoïste* ».

Par contre, les ruraux conscients de la pratique solidaire des urbains ont tendance à s'adresser à eux en cas de besoins. C'est ainsi que Mme Ildjima mère de 5 enfants adultes vivant dans son village est prise en charge par sa nièce qui vit à N'Djamena. Cette dernière la soigne en cas de maladie et envoie de temps en temps de l'argent pour ses besoins alimentaires. En matière d'habillement, elle lui envoie ses vieux habits ou le lui achète. Il en est aussi de M. Kaga qui est pris en charge par son petit frère de N'Djaména, malgré la présence de ses enfants grands cultivateurs. M. Sadre en cas de maladie s'adresse à sa petite-nièce qui vit à N'Djamena et non à ses enfants qui vivent avec lui dans le même village.

Ce poids du fuseau-solidaire dans les villes permet aussi de nuancer l'hypothèse qui explique les déséquilibres des échanges entre zone urbaine et rurale par la pauvreté de cette dernière. Or il semble que ce qui renforce cette dépendance est surtout le fait que les zones urbaines disposent d'un ensemble de pratiques de solidarité notamment en ce qui concerne les biens manufacturiers.

Le poids des faisceaux solidaires remet aussi en cause certaines analyses sur les répercussions de l'exode rural sur la condition de vie des vieilles personnes. Selon, ces thèses l'exode rural serait à l'origine de la détérioration des conditions de vie des vieilles personnes. Et cela parce que les jeunes en charge de la vieille personne se retrouvent en ville et qu'à cause de l'acquisition des valeurs d'individualisme en ville oublient la prise en charge des vieux parents restés au village. Effectivement l'exode rural influence négativement sur les conditions de vie des vieilles personnes. Mais cette détérioration des conditions de vie est beaucoup plus le résultat d'une baisse de la productivité¹⁰ des vieilles personnes que des échanges dont elles seraient bénéficiaires. En effet, dans ces sociétés, les individus valides vendent leur force de travail à ceux dans le besoin tels que les propriétaires de grand champ et les vieilles personnes. En quittant les villages, les jeunes contribuent à une rareté de main d'œuvre sur le marché, occasionnant ainsi la baisse de la productivité.

Par ailleurs, cet exode rural est corollaire à d'autres facteurs (changement climatique, surproduction des terres, baisse des espaces de production...) à l'origine de la baisse de la productivité des vieilles personnes.

Au contraire le faisceau solidaire permet de faire l'hypothèse d'une hausse de la solidarité au profit des vieilles personnes des zones rurales avec l'exode rural. Par un effet de mimétisme des habitudes urbaines, les nouveaux arrivants acquièrent ainsi les pratiques urbaines dont la solidarité avec les alliés. Ils envoient ainsi des biens et des moyens financiers à leurs alliés restés au village. Lorsque leurs situations financières le permettent, ils font venir leurs alliés à N'Djamena.

Faisceau de solidarité et politique publique

Le jeu du faisceau-solidaire conduit à faire l'hypothèse de la disparition de la solidarité avec la diffusion des politiques publiques. En effet, ces politiques publiques obstruent la possibilité d'un individu à faire des dons à d'autre donc de profiter d'un contre-don dans le futur.

¹⁰ La baisse de la productivité est aussi le résultat du changement climatique et du faible gain financier de l'activité agricole.

Ces politiques sociales sont essentiellement basées sur l'individu et ont comme ambition de mettre à la disposition de l'individu une multitude de service gratuitement d'une part et pose la consommation de ce service comme un droit de l'individu et non comme un don¹¹ d'une tierce personne. Comme Beck (1986) l'a notamment souligné, « L'individualisation est un processus à travers lequel, les principales institutions de la société comme l'éducation, les droits sociaux, les droits politiques et civiques, mais aussi les opportunités de participation au marché de l'emploi ou aux processus de mobilité sociale sont orientés désormais vers l'individu et non plus vers les groupes ou les familles ». Bien que le financement de ces politiques se fasse sur des ressources des travailleurs, l'interface que constituent les institutions de sécurité sociale conduit à ce que les bénéficiaires ne s'en rendent pas compte. Il se sentira redevable de personne. Ce sentiment sera renforcé par le fait que ces biens et service soient posés comme un droit. Ce constat a été fait par Pierre Rosanvallon (1992) pour les sociétés industrielles à cycle de vie ternaire. Il note que : « l'État-providence, comme agent central de redistribution et donc d'organisation de la solidarité, fonctionne comme une grande interface : il se substitue au face à face des individus et des groupes. Du même coup, il se présente pour ces derniers comme une donnée, un système autonome et indépendant d'eux, alors qu'il ne résulte dans fonctionnement financier que de l'interaction de l'ensemble des prélèvements et des prestations affectant chaque individu. Coupée des rapports sociaux réels qui la structurent, l'organisation de la solidarité que cet État-providence met en place devient plus abstraite. L'État-providence procède mécaniquement à un véritable brouillage des rapports sociaux. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une solidarité mécanique. Dans ces conditions, les revendications d'individus et de groupes pour réduire ou limiter leurs contributions financières peuvent être totalement disjointes du sens social de leurs effets. Développement des interfaces et multiplication des effets sociaux pervers s'engendrent ainsi réciproquement. L'interface est producteur d'irresponsabilité et de retrait social ».

Conclusion

Nous avons donc décrit le faisceau solidaire qui est le jeu entre don et contre-don résultant de la ville qui suppose la consommation d'une diversité de biens et service et la présence d'un petit nombre de personne susceptible de permettre l'accès à ces biens. Ce faisceau solidaire permet de comprendre l'insécurité alimentaire des vieilles personnes ayant de la famille et remet en cause les conclusions de la théorie de la modernité. Il peut donc être appliqué pour comprendre la plus en charge générale de la vieille personne dans les pays du sud.

¹¹ Nous avons vu au V.3.4 qu'amener à l'hôpital était perçu comme un signe d'affection et non comme un acte naturel.

Bibliographie

- Abastado Phillipe, Guiramand Gilles, Bousquet Bernard, 2005. Signs of ageing in self-portraits. *Ageing and Society*, Vol 25 Part 2, 147-158.
- Aboderin Isabella, 2006. *Intergenerational Support and old age in Africa*. Transaction.
- Aboderin Isabella, 2004. Modernisation and aging theory revisited. *Ageing and Society*, Vol 24, Part 1, p. 229-50.
- Abric, J-C., 1994. *Pratiques sociales et représentations*. PUF.
- Adam Philippe et Herzlich Claudine, 2007. *Sociologie de la maladie et de la santé*. Armand Colin.
- Affergan. F., 1991. *Critiques anthropologiques*. Presse de la fondation nationale des sciences politiques.
- Amourous Charles et Alain Blanc, 2001. *Erving Goffman et les institutions totales*. l'Harmattan.
- Araba Apt Nana, 1996. *Coping with old age in a changing Africa*. Averbury.
- Ariès Philippe, 1975. *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Seuil.
- Association Internationale de la Sécurité sociale, 1979. *Méthodes de financement de la sécurité sociale. Leurs effets économiques et sociaux*.
- Attias-Donfut C. et Segalen M., 1998. *Grands-parents : la famille à travers les générations*. O. Jacob.
- Attias-Donfut C. et Rosenmayr Léopold, 1994. *Vieillir en Afrique*. PUF.
- Attias-Donfut Claudine, 1989, « *Rapports de générations et parcours de vie* », *Enquête*, Biographie et cycle de vie, [En ligne], mis en ligne le 28 décembre 2005. URL : <http://enquete.revues.org/document82.html>
- Balandier, 1991. *Afrique ambiguë*. Plon.
- Balandier, 1971. *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*. PUF.
- Balandier, 1967. *Anthropologie Politique*. PUF.
- Balandier, 1955. *Sociologie des Brazzaville noires*. A. Colin.
- Baudrillard, 1981. *La Société de Consommation : ses mythes, ses structures*. Gallimard.
- Bara-Diop Abdoulaye, 1985. *La parenté Wolof*. Kathala.
- Barbier J.C, 2008. Qualité et flexibilité de l'emploi en Europe : de nouveaux risques. In : Guillemard A.M. (coord). *Où va la protection sociale*, PUF.
- Barbier J.C, 2008. L'activation de la protection sociale : existe-t-il un modèle français. In : Guillemard-A.M.(coord). *Où va la protection sociale*, PUF.
- Barbier Jean-Claude, Bruno Théret, 2004. *Le nouveau système français de protection sociale*. La Découverte.
- Beauvoir Simone de, 1970. *La Vieillesse*. Gallimard.
- Beck Ulrich, (1996). *La société du risque*, Aubier (1^{ère} ed., 1986. *Risikogesellschaft*. Surkamp Velag).
- Becker S., 1985. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. A.-M. Métaillé. (1^{ère} ed., 1963. *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*”. The Free Press of Glencoe Collier-Macmillan).
- Becker H.S, 1964. *The new sociology. Essays in Social Science and Social Theory, In Honor of C. Wright Mill*. Oxford University Press.

- Bickel J.-F., Lalive d'Épinay C., 2001. Les styles de vie des personnes âgées et leur évolution récente : Une étude de cohortes. In M. Legrand (coord.). *La retraite : une révolution silencieuse*, Erès, p. 245-280.
- Bejin, 1988. *Histoire de la population française : De 1789 à 1914*. PUF.
- Berger Peter et Luckmann Thomas, 1996. *La construction sociale de la réalité*. Armand Colin. (1^{ère} ed., *The social construction of reality*, 1966, Doubleday.)
- Biesele et Nancy Howell, 1989, chez les chasseurs-cueilleurs ! kung. In : Santerre Renaud et Letourneau Georges. *Contribution à une gérontologie comparée*. Presses universitaires de Laval.
- Bessin Marc, 1993. Cours de vie et flexibilité temporelle, Thèse de doctorat.
- Bidima J.G., Maffesoli M., 2001. *Philosophie Africaine*. PUF.
- Bilodeau Denyse, 1989. Le désengagement : l'idéal hindou et la réalité. In : Renaud Santerre et Georges Létournou (coord). *Contribution à une gérontologie comparée*. Presses universitaires de Laval.
- Blundo Giorgio, Jean-Pierre Olivier de Sardan, 2003. *Pratiques de la description*. Éd. EHESS
- Blumer, Herbert, 1986. *Symbolic interactionism : perspective and method*. University of California Press.
- Bois Jean-Pierre, 1994. *Histoire de la vieillesse*. PUF.
- Boissonnat, 1979. *Quels cadres pour demain ? : Pour un partage efficace et libérateur des responsabilités dans l'entreprise*. Privat.
- Boltanski, 1982. *La Découverte de la maladie. La diffusion du savoir médical*, Centre de Sociologie Européenne.
- Boltanski Luc, Laurent Thévenot, 1982. *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Éditions de Minuit.
- Boudon R., 1982. La comparaison. in : Boudon R *Dictionnaire critique de sociologie*, Larousse.
- Boudon R., 1969. *Les Méthodes en sociologie*. PUF.
- Bourdelaï, 1996. *Etats Providences, Arguments pour une réforme*. Gallimard.
- Bourdelaï, 1995. Le vieillissement de la population : question d'actualité ? Notion obsolète ? in : Jacques Dupâquier (dir) *Histoire de la population française : De 1789 à 1914*, PUF.
- Bourdelaï, 1993. *Le Nouvel âge de la vieillesse : histoire du vieillissement de la population*. Odile Jacob.
- Bourdieu Pierre, 1998. *Contre-feux : propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*. Libre-Raisons d'agir.
- Bourdieu Pierre, 1981. *Les Chômeurs de Marienthal*. Éditions de Minuit.
- Bourdieu Pierre, 1977. *Algérie : structures économiques et structures temporelles*. Éditions de Minuit.
- Breda Jef and Schoenmaerhkers, 2006. Age a dubious criterion in legislation. *Ageing and society*, vol 26 part 4, p. 529-548.
- Bytheway Bill, 2005. Age identities and the celebration of birthday. *Ageing and Society*, vol 25, part 2, 463-478.
- Broutin Y.E, 1996. *Se vêtir pour dire*. Bilans et perspectives CNRS.
- Brown Phil, 2008. *Perspectives in medical sociology*. Waveland Press.
- Brown Charles K., 1992. Family care of elderly in Ghana. In : *Family care of elderly*. Sage.
- Burns Tom, 1992. *Erving Goffman*. Routledge Manning Philip.

- Caradec Vincent et Martucceli Danilo, 2004. *Matériaux pour une sociologie de l'individu : perspectives et débats*. Presses universitaires du septentrion
- Caradec Vincent, 2004. *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. A. Colin,
- Caradec Vincent, 2004. *Vieillir après la retraite : approche sociologique du vieillissement*. PUF.
- Carricaburu Danièle, Ménoret Marie, 2004. *Sociologie de la santé : institutions, professions et maladies*. A. Colin.
- Castel, R., 1995. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Fayard.
- Castel, R., 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi : entretiens sur la construction de l'individu moderne*. Fayard.
- Chapoulie Jean-Michel, 2000. *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*. Seuil.
- Charbit Yves, 2001. *La population des pays en développement*. Les études de la documentation française
- Chauvel Louis, 2002. *Le pouvoir gris ? Tome 1 : pouvoir et influence politique*. Cahiers de la FIAPA.
- Chevalier and al., 1968. *L'enseignement Français de la Révolution à nos jours*. Mouton.
- Chris Phillipson, 1982. *Capitalism and the construction of old age*. Macmillan.
- Chudacoff, 1989. *How old are You? Age consciousness in American culture*. Princeton University Press.
- Clark A., GD. Mankikar, Gray I., 1975. *Diogenes syndrome. A clinical study of gross neglect in old age*. Lancet.
- Coleman R.P., 1971. *Social status in the city*. Jossey-Bass.
- Colson Marie-Helène, 1997. Sexualité et vieillissement. *Gérontologie et société* N°82, P106-120.
- Copans Jean, 2006. *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*. A. Colin,
- Copans Jean, 2005. *L'enquête et ses méthodes*. A Colin.
- Copans Jean, 2005. *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*. A Colin.
- Copans Jean, 1987. *Classe ouvrière en Afrique*. Karthala.
- Copans Jean, C.W. Gutkind, Robin Cohen (dir), 1978. *African Labor History*. Sage.
- Cooper Frederick, 1987. La question du travail et les luttes sociales en Afrique Britannique et Française, 1935-1955. In : Copans (dir), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Karthala.
- Corcuff P., 1995. *Les nouvelles sociologies, construction de la réalité sociale*. Nathan.
- Gérard Cornet, 1998. Habillement et défis de l'âge, paraître ou disparaître ? *Gérontologie et société*, N° 82, P66-82.
- Coulon Alain, 2002. *L'école de Chicago*. PUF
- Cumming E., Henry W.H., 1961. *Growing old: The process of disengagement*. New York Basic Book.
- Cutler S.J. et Hendricks J., 2000. Age differences in voluntary association memberships: Fact or artifact? *Journal of Gerontology : Social Sciences*, vol 55 part 2, p. 98-107.
- Dakalyo Alfonse, 2007. Dure vie de tâcheron. In *Tchad et Culture*, n° 345.
- Dannfer D., 1988. Differential gerontology and the stratified life course: Conceptual and methodological issues. *Annual Review of Gerontology and Geriatrics*, N° 8, p. 3-36.

- Dannefer D., 1984. Age Stratification International. *encyclopedia of the Social and behavioral Sciences*.
- Darmon Muriel et Christine Détrez, 2004. *Corps et société*. La Documentation française.
- Delaroche P., 2000. *L'Adolescence : enjeux cliniques et thérapeutique*. Nathan.
- Denord François, 2002. Le prophète, le pèlerin et le missionnaire, la circulation internationale du néo-libéralisme et ses acteurs. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 145, décembre
- Desjeux Dominique, Isabelle Favre, Joelle Simongiovani, 1993. *Anthropologie d'une maladie ordinaire, étude de la diarrhée de l'enfant en Algérie, Thaïlande, Chine et Egypte*. l'Harmattan.
- Destremeau, 2008. *La globalisation de l'intervention sociale, reconfiguration des solidarités*. Mémoire de synthèse pour l'HDR. Université René Descartes.
- Deschavanne E. et P-H Tavoillot, 2007. *Philosophie des âges de la vie*. Grasset.
- Detrez Christine, 2002. *La construction sociale du corps*. Édition du Seuil.
- Dozon Jean-Pierre, 1985. *La société bété : histoires d'une "ethnie" de Côte-d'Ivoire*. Éditions de l'ORSTOM.
- Durkheim É., 2007. *De la division du travail social*. PUF.
- Durkheim É., 2004. *Les règles de la méthode sociologique*. PUF.
- Eeuwijk Peter Van, 2006. Old-age vulnerability and support care in Indonesia. *Ageing and society*, vol 26 part 1, 567-584.
- Elikia Mbokolo Jean-Loup Amselle et Goody., 2005. *Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*. La Découverte.
- Elikia Mbokolo, 1992. *Afrique Noire Histoire et Civilisations*. Hatier-AUPELF.
- Els Van Dongen, 2005. Remembering in times of misery. *Ageing and society*, vol 25 part 4, 525-542.
- Erlinghagen Marcel and Karsten Hank, 2006. The participation of older Europeans in volunteer work. *Ageing and society*, vol 26 part 4, 567-584.
- Esping-Andersen Gosta, 2007. *Les trois mondes de l'Etat-providence : essai sur le capitalisme moderne*. PUF (1^{ère} éd., 1990. *The three world of welfare capitalism*, Polity press).
- Ewald F., 1986. *L'Etat providence*. Grasset.
- Ewald F., 1982. *L'accident nous attend au coin de la rue. Les accidents de la circulation. Histoire d'un problème*. La Documentation française.
- Ferreira Monica, 2006. The differential impact of social pension-income on households poverty alleviation in three South African ethnic groups. *Ageing and Society*, vol 26 part 3, p. 337-354.
- Foucault M., 1972, « *Folie et déraison, histoire de la folie à l'âge classique* », Gallimard 1972.(1^{ere} ed., 1961, *Folie et déraison, histoire de la folie à l'âge classique*, Plon).
- Foucault M., 1975. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Gallimard.
- Gali Gatta Ngothe, 1985. *Tchad, Guerre civile et désagrégation de l'Etat*. Présence Africaine.
- Gaoussou Traoré, 1985. L'image de la personne âgée au Mali. *Gérontologie africaine*, N° 3, p. 11-24.
- Gauchet M, 2007. *L'avènement de la démocratie : La révolution moderne*. Gallimard.
- Gaullier, 1996. Réinventer la retraite. In : Bourdelais (dir). *Etats Providences, Arguments pour une réforme*. Gallimard, p. 376-388.

- Gilleard Chris and Paul Higgs, 2002. the third age: class, cohort or generation. *in Ageing and Society*, Vol 22, Part 3, p. 369-382.
- Grendreau, 1993. *La population de l'Afrique*, Kathala.
- Guichard Cathy, 1999. Soins. *Gérontologie*, N° 17, mars et avril, P28-30.
- Godard Francis et Frédéric De Coninck « Biographie et cycle de vie » *Enquête*, Biographie et cycle de vie, 1989, (En ligne), mis en ligne le 11 mai 2006. URL : <http://enquete.revues.org/document82.html>
- Goffman Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit. (1^{ère} ed., 1963, « *Notes on the management of spoiled identity* », Prentice Hall).
- Goffman Erving, 1968. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Les Éditions de Minuit. (1^{ère} ed., 1961. *Asylums: essays on the social situation of mental patients and other inmates*, Doubleday).
- Gorz André, 1988. *Métamorphoses du Travail, critique de la raison économique*. Folio.
- Grafmeyert Y., 2004. *L'Ecole de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion.
- Grafmeyert Y., 1979. *L'Ecole de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*. Éditions du Champ Urbain.
- Guillemard A.M., 2008. *Un cours de vie plus flexible, de nouveaux profils de risques, enjeux pour la protection sociale*. In Guillemard A.M (dir). *Où va la protection sociale ?* PUF.
- Guillemard A.M., 2003. *L'Age de l'emploi*. Armand Colin.
- Guillemard A.M., 1995. *Entre travail, retraite et vieillesse : le grand écart*. L'Harmattan.
- Guillemard A.M., 1986. *Le Déclin du social : formation et crise des politiques de la vieillesse*, PUF.
- Guillemard A.M., 1980. *La vieillesse et l'État*, PUF.
- Guillemard A.M., 1972. *La Retraite: une mort sociale : sociologie des conduites en situation de retraite*. Mouton.
- Halbwach Maurice, 1972. *Classes sociales et morphologies*. Éditions de Minuit.
- Hammersley Martyn, 1989. *The Dilemma of qualitative method: Herbert Blumer and the Chicago tradition*. Routledge.
- Harald k Muller-Dempff, 1994. *Chevauchement de l'âge et de la génération en Afrique orientale*. In : Attias-Donfut, Rosenmayr Leopold. *Vieillir en Afrique*. PUF.
- Haroche Claudine, 1999. *Corps*. Dictionnaire de sociologie. Robert.
- Harvey Lee, 1987. *Myths of the Chicago school of sociology*. Avebury cop.
- Hatzfeld Henri, 1971. *Du paupérisme à la sécurité sociale : essai sur les origines de la sécurité sociale en France, 1850-1940*. A. Colin.
- Heinich Nathalie, 2007. *Comptes rendus à Walter Benjamin, Pierre Bourdieu, Norbert Elias, Erving Goffman, Françoise Héritier, Bruno Latour, Erwin Panofsky, Michael Pollak*. PUF.
- Henk Vording et Hees Goudswaard, 1997. L'indexation des prestations de pension publiques sur bas
- Hernandez Francesc et Francesc Mercade, « *Identité et cycle de vie* », *Enquête*, Biographie et cycle de vie, 1989, (En ligne), mis en ligne le 11 mai 2006. URL : <http://enquete.revues.org/document82.html>
- D'Intignano Magnoni, 2006. *Santé et économie en Europe*. PUF.
- D'Intignano Magnoni, 1993. *La protection sociale*. Le Livre de Poche, 2^e édition 1997.
- D'Iribarne Phillipe, 2002. *Cultures et mondialisation : gérer par-delà les frontières*. Seuil.

- D'Iribarne Philippe, 1989, *La logique de l'honneur : gestion des entreprises et traditions nationales*. Seuil.
- Isaac Joseph, 2003. *Erving Goffman et la microsociologie*. PUF.
- Jaffré Y. et J.-P. Olivier de Sardan, 2003. *Une médecine inhospitalière : les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*. Karthala.
- Jodelet Denise, 1996. *La Représentation sociale du corps*. EHESS.
- Journet Odile, 1986. *Anthropologie économique de la vie citadine : document provisoire/ Groupe de recherche "Villes et citadins des tiers-mondes"*. CNRS, Orstom, Université Lyon II.
- Julles Juffé, 1980. *A corps perdu*. Seuil.
- Kohli M., Rein M., Guillemard A.-M., Van Gusteren H, 1991. *Time for retirement, Comparatives studies of early exit from the labor force*. Cambridge University Press.
- Kolhi M., 1989. « *Le cours de vie comme institution sociale* », *Enquête*, Biographie et cycle de vie, (En ligne), mis en ligne le 27 décembre 2005. URL : <http://enquete.revues.org/document78.html>. Consulté le 23 juillet 2008.
- Kohli M., 1986. The world we forgot: A historical review of the life course. In V.W. Marshall (coord.), *Later life: The social psychology of aging*, Sage, p. 271-303.
- Labit Anne et Jens Thoemmes, 2003. Vingt ans de comparaison France-Allemagne : de l'effet sociétal à l'analyse de l'articulation des régulations globales et locales. In : de Michel Lallement et Jan Spurk, *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS, p. 23-38.
- Laderlier, 2005. *Les nouveaux rites, Du mariage gay aux oscars*. Belin.
- Lalivé d'Épinay C., Bockel J.-F., Maystre C., Vollenwider R.N., 2000. *Vieillesse au fil du temps : 1979-1994. Une révolution tranquille*. Réalités sociales.
- Lalivé d'Épinay C., Bickel J.-F., 1996. La recherche en sociologie et psychosociologie de l'âge et de la vieillesse : Un survol. *Gérontologie et Société*, 79, 155-174.
- Lalivé d'Épinay, 1993. *Politiques de santé et vieillissement : actes du colloque, Liège - 24 et 25 octobre 1991*. Université de Liège.
- Langner Lawrence, 1959. *L'importance d'être vêtue*. Plon.
- Lautier Bruno, 2001. *L'économie informelle dans le Tiers-monde*. La Découverte.
- Legrand Louis, 1994. *Le système E : l'école, de réformes en projets*. Denoël.
- Legrand Louis, 1986. *La différenciation de la pédagogie*. Éditions du Scarabée.
- Lebras H., 2005. *La démographie*. Odile Jacob.
- Le Bras H. 1998. *Le démon des origines : démographie et extrême droite*. De l'aube.
- Le Breton David, 2001. *Sociétés*. L'Harmattan.
- Lefrançois Richard, 2004. *Les nouvelles frontières de l'âge*. Presses de l'Université de Montréal.
- Lescaret Kim Hans, 2006, *Etre salarié dans une société en mutation*. Thèse de Doctorat. Université Paris Descartes.
- Létournou J. et Renaux S. (dir), 1989. *Contribution à une gérontologie comparée*. Presses universitaires de Laval.
- Lowie R.H, 1930. Age and societies. *Encyclopedia of the Social Sciences*.
- Maddox G.L., 2001. Housing and living arrangements. A transactional perspectives. In : R.H. Binstock, L.K. George (dir.), *Handbook of aging and the social sciences*. Academic Press. p. 426-443.

- Maddox G.L., 1996. Introduction. In : Neugarten Bernice. *The meanings of age*. University of Chicago Press.
- Maddox G.L., 1964. Disengagement theory: A critical evaluation. *The Gerontologist*, n° 4, p. 80-82.
- Maisonneuve Jean, 1995. *Les conduites rituelles*. PUF.
- Marx K. et Engels, 2008. *La conception matérialiste de l'histoire-Anthologie*. Éditions Science Marxiste.
- Marx K. et Engels, 2008. *La guerre civile en France*. Éditions Science Marxiste.
- Mauss Marcel, 2007, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF.
- Mechin Collette, 1997. *Usages culturels du corps*. L'Harmattan.
- Meirieu, 2003. *Les citoyennetés scolaires : de la maternelle au lycée*, PUF.
- Melchers Ronald-Frans, 1996. *La Vieillesse ouvrière, 1836-1914 : les origines de la retraite ouvrière*, CNRS.
- Mercure Daniel et Wallemacq Anne, 1988. *Les temps sociaux*. De Boeck - cop.
- Merrien F-X., 2005. *L'État social : une perspective internationale*. A. Colin.
- Merrin F-X., 2001. *Contestation et gouvernance globale*. *Revue Internationale des Sciences Sociales*, N° 170, décembre.
- Merrien François-Xavier, 2000. *L'État-providence*. PUF.
- Misrahi Robert, 2007. Conversion et temps vécu, vieillesse, gérontologie, philosophie. In : Attias-Donfut C., Cyrulnik Boris and al. (coord). *Penser le temps pour lire la vieillesse*, PUF.
- Muller, 1994. *Les politiques publiques*. PUF.
- Modell J., Furstenberg F., Hershberg T., 1976. Social Change and transitions to adulthood in historical perspective. *Journal of family history*, p. 7-32.
- Moscovici Serge, 1988. *La machine à faire des dieux : sociologie et psychologie*. Fayard.
- Myron J., Echenberg, 1978. Tragedy at Thiaroye, The senegalese Soldiers's Uprising of 1944. In : Gutking, Cohen and Copans (coord). *African Labor History*. Sage.
- Neugarten B.L., 1996. *The meaning of age*. University of Chicago Press.
- Neugarten B.L., 1984. *Age or need? Public policies for older people*. Sage.
- Neugarten B.L., 1980. *Growing old in America*. Beth. B. Hess.
- Neugarten B.L., 1979. Time, age, and the life cycle. *The American Journal of Psychiatry*, Vol. 136, N° 7, p. 887-94.
- Neugarten B.L., 1976. Adaptation and the life cycle. *Counseling Psychologist*, Vol. 6, N° 1, p. 16-20.
- Olivennes Denis, 1996. La société de transferts. *Etats Providences, Arguments pour une réforme*. Gallimard, p. 377-389.
- O'Rand A.M., 1996. « The cumulative stratification of the life course ». In : R.H. Binstock, L.K. George (Eds.), *Handbook of aging and the social sciences*, Academic Press. p. 188-207 (4^{ème} édition).
- Padioleau, 1982. *L'Etat au concret*. PUF.
- Paillat P., Attias-Donfut C. and al., 1989. *Passages de la vie active à la retraite*. PUF.
- Palier Bruno, 2002. *Gouverner la Sécurité sociale : les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*. PUF.

- Passeron Jean-Claude, 1989. « *Biographies, flux, trajectoires* », *Enquête*, Biographie et cycle de vie, (En ligne), mis en ligne le 10 février 2006.
<http://enquete.revues.org/document82.html>
- Park Robert E., 1972. *The crowd and the public and other essays*. University of Chicago Press.
- Park Robert E., 1967. *The City*. University of Chicago Press.
- Paulme Denise, 1971. *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*. Plon.
- Paugam S., 1998. Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique. *Genèses*, P.138-159.
- Paugam S., 1991. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. PUF.
- Paul-Lévy François, 1986. L'idéologie primitiviste. *L'Homme*, 97-98, p. 269-286.
- Peneff J., 1987. *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*. L'Harmattan.
- Percheron Annick, 1991. *Âge et politique*. Economica.
- Percheron Annick, 1988, *Sociologie de la jeunesse*. Ed. Les Impressions nouvelles.
- Percheron Annick and al., 1984. *L'École*. PUF.
- Philibert M., 1980. *Réflexion critique et prospective sur la gérontologie et les sciences sociales et le développement en France de l'étude de la vieillesse et du vieillissement*.
- Philibert M., 1968. *L'échelle des âges*. Seuil.
- Phillipson C., 1998. *Reconstructing old age. New agendas in social theory and practice*. Sage.
- Piketti, 2001. *L'économie des inégalités*. La Découverte.
- Pollet Gilles, 1994. *L'Etat et les retraites : genèse d'une politique*. Belin.
- PNUD, 2005. *Document du Projet Etat civil/Tchad*.
- Poursin, 1996. La rupture entre Génération. In : Bourdelais. *Etat Providence arguments pour une réforme*. Gallimard, p. 13-33.
- Pritchard Evans, 1968. *Les Nuers. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilotique*. Gallimard.
- Lindner Ralf, 1996. *The reportage of urban culture: Robert Park and the Chicago School*. Cambridge University Press.
- Renaut S., 2000. Vivre ou non à domicile après 75 ans : L'influence de la dimension générationnelle. *Gérontologie et Société*, N° 98, p. 65-83.
- Rémond René, 1960. *L'Armée et la Nation*. Fayard.
- Renier Faustine, Lhuissier Anne, Gojard Séverine, 2006. *Sociologie de l'alimentation*. Repère.
- Riley M.W, Riley J.W, 2000. Age integration: conceptual and historical background. *The gerontologist*, p. 266-270.
- Roche Christian, 2005. *99 Questions sur l'Afrique Noire*. SCEREN.
- Rosavalon, 1992. *La crise de l'État-providence*. Seuil.
- Scholl Jane Me and Sabat Steven R., 2008. Stereotypes, stereotype threat and ageing: implications for the understanding and treatment of people with alzheimer's disease. *Ageing and society*, Vol 28, Part 1, p. 123-130.
- Secrétariat permanent de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, 2006. *Le recouvrement des Cotisations de sécurité sociales en Afrique Francophone*.

- Sidorenko Alexandre and Walker Alan, 2004. The Madrid International Plan of Action on Ageing: from conception to implementation. *Ageing and Society*, Vol 24, Part 2, 147-166.
- Smith Dennis, 1988. *The Chicago school: a liberal critique of capitalism*. Macmillan Education.
- Supiot A, 2002. *Critique du droit du travail*, PUF.
- Supiot A., 1999. *Au-delà de l'emploi : transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Flammarion.
- Tourraine Alain, 1984. *Le retour de l'acteur*. Fayard
- Troadec T., 1998. « Les salariés ont-ils un âge ? », *Gérontologie et Société*, 85, 17-38.
- Twigg Julia, 2007. Clothing, age and the body: a critical review, *Ageing and society*, Vol 28, Part 1, p. 285-305.
- Townsend P., 1987. Deprivation. *Journal of Social Policy*, 16 (2), 125-146.
- Vandenplas-Holper Christiane, 1998. *Le Développement psychologique à l'âge adulte et pendant la vieillesse : maturité et sagesse*. PUF.
- Vimont Claude, 2001. *Le nouveau troisième âge, une société active en devenir*. Economica.
- Van Zyl Elise, 2003. Les pensions vieillesse en Afrique du Sud. *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, Vol. 56, N° 3-4, Juillet-Décembre.
- Virio-Durandal Jean-Phillippe, 2000. *La retraite : une révolution silencieuse*. Erès.
- Walter H. Sangree, 1994. Grand-parenté et statut des vieux à Tiriki. In : Attias-Donfut et Rosenmayr Leopold (coord). *Vieillir en Afrique*, PUF.
- Walker A., 1980. The social creation of poverty and dependancy in old age. *Journal of Social policy*, Vol 9, Part 1, 45-75.
- Wilson Gail, 2004. *Understanding Old age: critical and global perspectives*. Sage.
- Wilson Gail, 2002. "Globalisation and older people: effects of market and migration. *Ageing and society*, vol 22 part.
- Yonnet Paul, 2006. *Famille : Le recul de la mort : l'avènement de l'individu contemporain*. Gallimard.

Les facteurs de la solidarité résidentielle au Burkina Faso

Sibiri Paul SAWADOGO

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)
Burkina Faso

INTRODUCTION

Instance première d'intégration des individus dans la vie sociale, la famille en Afrique Sub-saharienne est confrontée à des contraintes croissantes : urbanisation, industrialisation, monétarisation de l'économie, scolarisation, émancipation de la femme, effets de la crise économique et des programmes d'ajustement structurel..., dont elle résiste tant bien que mal en élaborant des stratégies parmi lesquelles les arrangements et modes de vie résidentiels contrairement à ce que pensent les auteurs de la théorie de la transition démographique¹. En effet, selon ces auteurs, « *la famille devait procéder à une série d'adaptations, l'ancien système familial devenant dysfonctionnel. Parmi ces adaptations, ces auteurs envisagent surtout la diminution de l'importance de la parenté et l'isolation structurelle de la famille : sa nucléarisation* » (Rwenge, 1999). De nombreux auteurs (Vidal et Le Pape, 1986 ; Jarret et Mahieu, 1991 ; Pilon et al., 1998...) associent à la persistance de la structure des ménages en Afrique Sub-saharienne l'environnement économique ou la structure de production de ceux-ci. En effet, ils présument d'une part, que le modèle familial traditionnel africain est lié à un mode de production rudimentaire et à une économie de subsistance, d'autre part, que le principe de solidarité familiale africaine résulte essentiellement de motivations d'ordre économique. D'autres, par contre, (Wakam, 1994, 1997 ; Rwenge, 1999...) prétendent que ce sont des facteurs surtout culturels qui sous-tendent la persistance des ménages étendus. On est alors en droit de se demander quels sont les facteurs qui expliquent cette persistance des anciens modèles familiaux. Plus précisément, nous nous sommes posé la question de savoir :

Quels sont les facteurs explicatifs de la solidarité résidentielle au Burkina Faso ?

La solidarité résidentielle en Afrique est un des éléments qui régissent le plus les rapports sociaux. Dans le présent travail, nous analyserons la variation différentielle de l'extension des ménages selon les caractéristiques du ménage et celles du chef de ménage, ensuite nous essayerons d'identifier les facteurs qui sont déterminants dans l'explication de l'extension des ménages familiaux et évaluerons enfin le pouvoir prédictif et explicatif de ces facteurs sur la solidarité résidentielle pour en établir une hiérarchie.

¹ Processus de changement socio-économique qui s'inscrit dans un ensemble de transformations structurelles liées à l'urbanisation et à l'industrialisation.

Certes les ménages ne recouvrent pas toute la réalité des familles africaines. Pourtant dans beaucoup de sociétés, les ménages ont pour assise essentielle un groupe familial auquel se rattachent des dépendants (avec lesquels ils ont ou non des liens de parenté) et traduisent nécessairement « une réalité sociale et un vécu des individus ». Aussi intéresserons-nous aux ménages et particulièrement aux ménages familiaux.

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso est une république située en Afrique de l'Ouest et sans débouchée maritime. Son nom actuel date du 4 Août 1984 et signifie *la patrie des Hommes Intègres* en langues locales. Ce nom qui utilise les trois principales langues nationales, montre l'unité et la fraternité dans lesquelles vivent les burkinabé. Cette situation d'entente mutuelle peut renforcer l'hospitalité qui favorise la circulation des personnes entre les régions du pays.

Aussi bien au niveau international que national, le problème d'habitat a toujours été une préoccupation majeure car beaucoup de pays sont encore loin de pouvoir répondre aux besoins vitaux de leur population en matière de logement et de service de base. Les problèmes de logement sont étroitement liés aux problèmes d'urbanisation qui contribuent à la naissance de bidonvilles dans les centres urbains, et constituent de ce fait une entrave au développement économique et social. De nombreux efforts ont été entrepris pour la promotion de l'habitat au Burkina Faso. Ces efforts ont été essentiellement axés sur les centres urbains. Sous la Révolution, de nombreuses parcelles ont été dégagées dans le cadre des lotissements "commando". Des cités ont également vu le jour : Cité du 04 Août, Cité An II, Cité An III, Cité An IV... Celles-ci ont permis à certains cadres moyens d'acquérir des logements à moindre coût (grâce à la politique de location vente). Cependant, il faut reconnaître que ces villas sont de dimensions très réduites comparativement aux parcelles attribuées lors des lotissements.

De nos jours, des efforts sont toujours menés pour que chaque citoyen ait un toit, en témoigne la construction des cités (villas AZIMMO, logements sociaux) et les lotissements qui continuent.

II. MÉTHODOLOGIE

2.1 Définitions

Ménage

Dans cette étude nous adoptons la définition du ménage utilisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) dans l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM), qui est la suivante : *une unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent ensemble dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général l'autorité d'un des membres du ménage en tant que chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.*

Solidarité résidentielle

La solidarité résidentielle peut être définie comme une pratique consistant à héberger des individus dans son ménage. Ceux-ci peuvent être apparentés ou non au chef de ménage, mais ils ne sont ni ses épouses, ni ses enfants. Ce sont donc des personnes extérieures au

noyau familial du chef de ménage. Nous employons indifféremment solidarité résidentielle ou extension des ménages familiaux.

Pour mesurer ce concept, nous utiliserons les ménages étendus, c'est-à-dire les ménages familiaux (ménages dont le noyau familial² est présent) qui comprennent des personnes extérieures au noyau familial.

2.2 Variables

La variable dépendante est le type de ménage familial. C'est une variable construite de façon dichotomique (à l'aide de la variable "lien de parenté") en distinguant les ménages nucléaires des ménages étendus.

Les variables indépendantes retenues sont le niveau de vie du ménage (construit à partir des caractéristiques du logement et la possession de biens durables), l'espace vital, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, la région de résidence, l'état matrimonial, l'âge et le sexe du chef de ménage.

2.3 Hypothèses de recherche

De la revue de la littérature nous émettons les hypothèses suivantes :

- (H1): Le nombre de chambres à coucher est très déterminant dans l'explication de la solidarité résidentielle. Plus ce nombre est élevé, plus les ménages sont disposés à l'accueil de personnes extérieures au noyau familial.*
- (H2): La région de résidence est une variable déterminante dans la variation des ménages étendus.*
- (H3): L'accueil des personnes extérieures au noyau familial varie selon le sexe et le statut matrimonial du chef de ménage. La probabilité d'accueil est plus importante chez les chefs de ménage femmes que chez les chefs de ménage hommes. Elle l'est également chez les chefs de ménage polygames que chez les autres chefs de ménage.*
- (H4): Le milieu de résidence a une forte influence sur l'accueil des personnes étrangères au noyau familial. Les ménages étendus se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural.*
- (H5): L'instruction, le niveau de vie du ménage et l'âge du chef de ménage favorisent l'extension des ménages. Ce sont les ménages économiquement aisés, dirigés par des chefs instruits, d'âge avancé qui perpétuent l'idéologie de la famille étendue.*
- (H6): Toutes les variables indépendantes considérées influencent l'accueil des personnes extérieures au noyau familial à travers l'espace vital. En outre, l'action du milieu de résidence, du niveau d'instruction et de la région de résidence passe aussi par le niveau de vie du ménage.*

² Ensemble formé par le chef de ménage, son (ou ses) épouse(s) (ou l'une d'elles) et leurs enfants biologiques non mariés. Un ménage qui est réduit à un noyau familial est dit nucléaire.

III. SOURCE DE DONNÉES

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) réalisée au Burkina Faso en 2003 sous la responsabilité de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), dont l'objectif principal est de fournir des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays. L'enquête a concerné un échantillon de 8500 ménages choisis à partir d'une base de sondage constituée de 11 000 grappes couvrant l'ensemble du territoire national. Le taux de couverture (proportion des ménages enquêtés) a été de 100 % car la méthodologie adoptée a été telle que les cas de refus et d'absence ont été remplacés. L'indice de Whipple et l'allure générale de la courbe représentative de l'effectif des chefs de ménage selon la taille du ménage montrent que les données sont de qualité acceptable.

Les données présentent quand même quelques limites pour notre étude car la variable dépendante est construite à partir du lien de parenté avec le chef de ménage alors que nous savons que cette notion de parenté a une valeur symbolique en Afrique : il arrive par exemple que les enfants reconnaissent comme père celui qui en a le statut, qu'il soit leur géniteur ou non. De plus lorsque la personne interrogée est quelqu'un d'autre que le chef de ménage, l'agent enquêteur peut enregistrer les informations par rapport à cette personne et non par rapport au chef de ménage. Ces biais peuvent contribuer à sous estimer la proportion des ménages étendus. La non-disponibilité de certaines variables telles que l'ethnie du chef de ménage, la religion, le milieu de socialisation, la durée de résidence..., constitue une autre limite à cette étude.

IV. MÉTHODES STATISTIQUES D'ANALYSE

Pour connaître les variables qui sont fortement associées à l'extension des ménages, nous recourons, dans un premier temps, aux tableaux croisés qui, avec la statistique du χ^2 , permettent de mesurer le degré d'association (le test de χ^2 permet de rejeter ou non l'hypothèse selon laquelle deux variables sont indépendantes) de chaque variable indépendante avec la variable dépendante. Mais ces associations peuvent être fallacieuses car ne tenant pas compte des autres variables indépendantes. Aussi allons nous recourir, dans un deuxième temps, à l'Analyse Factorielle des Correspondances Multiples (AFCM) qui prend toutes les variables en même temps et permet de mieux décrire les associations et déterminer les variables indépendantes qui sont "vraiment" associées à la variable dépendante.

Parmi les différentes méthodes d'analyse multivariée explicative susceptibles de nous aider à la recherche des facteurs explicatifs de la solidarité résidentielle, la régression logistique pas à pas est la plus appropriée. Ce choix est dû à la nature qualitative dichotomique de la variable dépendante. Cette méthode statistique d'analyse présente l'avantage de fournir l'effet de chacune des variables indépendantes en présence des autres.

V. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

La quasi totalité des ménages burkinabé sont familiaux (92,1 %), c'est-à-dire qu'ils ont un noyau familial (complet ou incomplet). Le composant familial était donc dominant dans les structures familiales en 2003. Parmi les ménages familiaux, 66,4 % sont nucléaires c'est-à-dire constitués uniquement du noyau familial. Dans l'ensemble des ménages familiaux, 30 % (soit 89,3 % des ménages étendus) hébergent uniquement des apparentés, 2,4 % hébergent des apparentés et des non apparentés. Seulement 1,2 % ont en leur sein uniquement des personnes non apparentées (comme personnes extérieures au noyau familial).

Tableau 1 : Structure des ménages

Types de ménage	Pourcentages	Effectifs
Ménages non familiaux	7,9	673
Ménages familiaux	92,1	7829
Ménages familiaux nucléaires	66,4	5197
Ménages familiaux étendus	33,6	2632
Ménages nucléaires + autres parents	30,0	2351
Ménages nucléaires + sans parenté	1,2	91
Ménages nucléaires + autres parents + sans parenté	2,4	190

5.1 Analyse descriptive

Le croisement de chaque variable indépendante avec la variable dépendante montre que toutes les variables indépendantes entretiennent toujours une association significative avec la variable dépendante. La statistique du khi² correspondant à chaque association est significative au seuil de 1 % (donc de 5 %).

Le niveau de vie du ménage est positivement associé à la proportion des ménages étendus. En effet, la proportion de ménages étendus croît avec le niveau de vie du ménage. Par rapport à la moyenne générale (33,6 %), on peut distinguer deux groupes de ménages selon le niveau de vie : les ménages de niveau bas (28,8 %) ou moyen (32,6 %) d'un côté, et les ménages de niveau élevé (43,3 %) de l'autre (Tableau 2). C'est donc les ménages de niveau de vie élevé qui sont le plus souvent étendus. Ils ont une propension à l'extension 1,5 fois plus élevée que les ménages de niveau bas.

Tableau 2 : Pourcentages de ménages étendus selon les caractéristiques socioéconomiques des ménages (Ménages familiaux)

Caractéristiques économiques du ménage	Pourcentages	Effectifs	Statistique khi deux
Niveau de vie du ménage			
			110,29***
1. Bas	28,8	879	
2. Moyen	32,6	957	
3. Élevé	43,3	797	
Nombre de chambres à coucher			
			731,95***
1. Une ou deux chambres	19,5	702	
2. Trois ou quatre chambres	39,4	1098	
3. Plus de quatre chambres	57,5	832	
ENSEMBLE	33,6	2632	

*** Significatif au seuil de 1 %.

L'examen de la variation différentielle selon l'espace vital révèle que la proportion des ménages étendus augmente plus avec le nombre de chambres à coucher, passant de 19,5 % pour les ménages disposant d'une ou de deux chambres à 57,5 % pour les ménages de plus de quatre chambres. L'association entre cette variable et le type de ménage est très forte (statistique du khi deux de Pearson élevée) et positive. Les chefs de ménage qui ont des logements de plus de quatre chambres à coucher ont 3 fois plus de chance d'accueillir des collatéraux que les chefs de ménages dont le logement n'a qu'une chambre à coucher ou deux. A partir de trois chambres à coucher, on constate que la proportion des ménages étendus dépasse la moyenne nationale de ménages étendus. L'évolution de la proportion des ménages étendus selon l'espace vital donne à penser que ceux qui ont un espace exigu sont retissant à l'accueil des collatéraux. Ce qui nous paraît logique.

Il ressort de ce qui précède que ce ne sont pas les ménages les plus défavorisés économiquement qui sont les plus étendus, mais plutôt les ménages les plus aisés, et ceux dont le logement compte beaucoup de chambres à coucher. La situation économique du ménage est peut-être un facteur de différenciation de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial.

Le niveau d'instruction du chef de ménage est positivement associé à l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. La proportion des ménages étendus augmente quand augmente le niveau d'instruction du chef de ménage, passant de 31,7 % chez les chefs de ménage non instruits à 46,6 % chez ceux de niveau secondaire ou plus. C'est donc les chefs de ménage les plus instruits qui dirigent des ménages étendus.

L'urbanisation est un facteur de différenciation de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. La proportion des ménages étendus passe de 31,3 % en milieu rural à 43,7 % en milieu urbain. Par rapport à la moyenne générale, c'est le milieu urbain qui compte le plus de ménages étendus.

Il existe une très grande disparité régionale en matière d'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Les plus fortes proportions s'observent à Ouagadougou (50,2 %). Suivent successivement les régions du Centre (37,5 %), de l'Ouest (36,8 %) et de l'Est (30,2 %). La plus faible proportion s'enregistre dans la région du Nord (22,6 %).

De toutes les variables socioculturelles envisagées, la région de résidence est, au niveau bivarié, la variable la plus fortement associée à l'accueil des personnes extérieures au noyau familial (avec une statistique khi² de 226,36).

Tableau 3 : Pourcentages de ménages étendus selon les caractéristiques socioculturelles des chefs de ménages (Ménages familiaux)

Caractéristiques socioculturelles du chef de ménage	Pourcentages	Effectifs	Statistique Khi deux
Niveau d'instruction du chef de ménage			
1. Sans niveau	31,7	2057	71,83***
2. Primaire	40,2	288	
3. Secondaire et plus	46,6	287	
Milieu de résidence			
1. Rural	31,3	1984	82,87***
2. Urbain	43,7	648	
Région de résidence			
1. Ouagadougou	50,2	388	226,36***
2. Est	30,2	409	
3. Ouest	36,8	872	
4. Nord	22,6	437	
5. Centre	37,5	527	
ENSEMBLE	33,6	2632	

*** Significatif au seuil de 1 %.

Le tableau 4 montre une association positive entre l'âge du chef de ménage et l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Autrement dit, plus l'âge du chef de ménage est élevé, plus le ménage a de chance d'être étendu. Ces proportions de ménages étendus varient de 24,9 % chez les chefs de ménage de moins de 35 ans à 43,0 % chez ceux de 55 ans ou plus.

Le croisement du "statut matrimonial du chef de ménage" avec la variable dépendante donne des résultats surprenants et contrastés. En effet, alors qu'on s'attendait à ce que les chefs de ménage polygames dirigent des ménages étendus, c'est plutôt chez les chefs de ménage "non marié(e)s" que l'on rencontre le plus de ménages étendus. Près de 42 % des ménages dirigés par des personnes non mariées sont étendus. Viennent ensuite les "Mariés polygames" dont 38,1 % des ménages sont étendus. Les chefs de ménage mariés monogames sont peu à diriger des ménages étendus (30,6 %).

Bien que le nombre de ménages dirigés par des femmes soit faible, c'est chez ces dernières qu'on trouve le plus de ménages étendus en proportions. En effet, deux ménages sur cinq, dirigés par une femme, sont étendus. Chez les hommes, cette proportion n'est que d'un tiers.

En nous référant à la statistique χ^2 , nous constatons que de toutes les variables sociodémographiques considérées, c'est l'âge du chef de ménage qui est la plus fortement associée au type de ménage. Viennent ensuite le statut matrimonial du chef de ménage, et le sexe du chef de ménage.

Tableau 4 : Pourcentages de ménages étendus selon les caractéristiques démographiques des chefs de ménages (Ménages familiaux)

Caractéristiques démographiques du chef de ménage	Pourcentages	Effectifs	Statistique Khi deux
Age du chef de ménage			
1. Moins de 35 ans	24,9	564	155,65***
2. 35-54 ans	33,9	1205	
3. 55 ans et plus	43,0	863	
Statut matrimonial du chef de ménage³			
1. Non marié(e)	41,9	208	56,94***
2. Marié(e) monogame	30,6	1502	
3. Marié(e) polygame	38,1	922	
Sexe du chef de ménage			
1. Masculin	32,9	2428	26,50***
2. Féminin	44,7	204	
ENSEMBLE	33,6	2632	

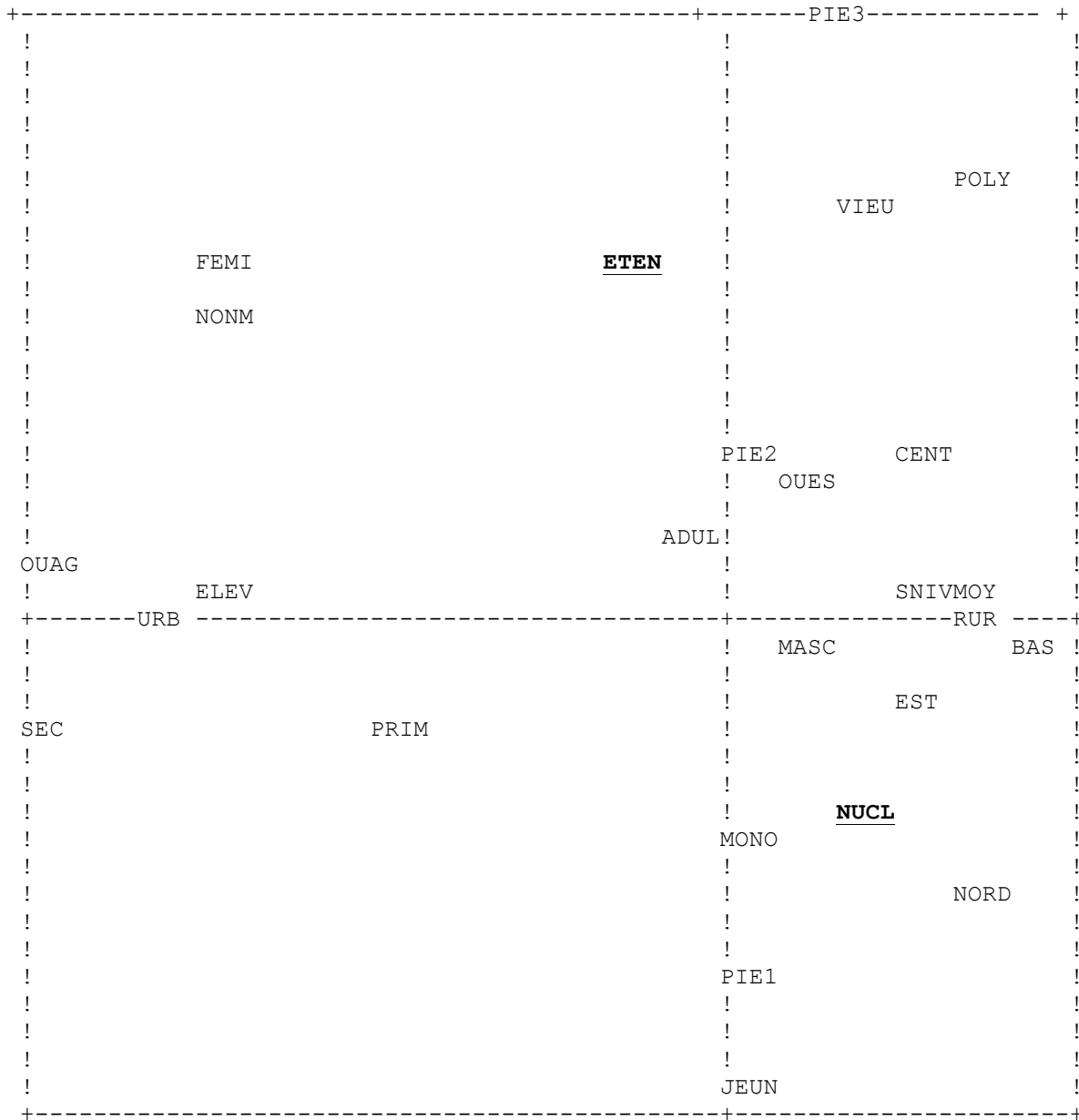
*** Significatif au seuil de 1%.

Il ressort de cette analyse bivariée que les ménages étendus sont ceux dont le logement a au moins trois chambres à coucher, de niveau de vie élevé, dirigés par des chefs de niveau d'instruction "secondaire ou plus", résidant en ville (dans la région de Ouagadougou), ou dont le chef a au moins 55 ans. Les variables les plus fortement associées à l'accueil sont le *nombre de chambres à coucher, la région de résidence, l'âge du chef de ménage, le niveau de vie du ménage*.

Nous allons maintenant recourir à l'analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) qui nous permettra de voir les interdépendances entre variables, les associations entre les variables indépendantes et la variable dépendante, et partant, de mieux caractériser les ménages étendus.

³ Les unions libres ont été considérées comme des mariés monogames. Les divorcés, veufs, célibataires sont des non mariés.

Graphique 1: Premier plan factoriel d'une analyse des correspondances multiples sur 9 variables, 26 modalités et 7735 ménages (EBCVM, 2003)



Le premier axe oppose les ménages de niveau de vie élevé (ELEV), dont les chefs ont le niveau secondaire ou plus (SEC), résidant en ville (URB) à Ouagadougou (OUAG), aux ménages de niveau de vie bas (BAS), se trouvant en milieu rural. Le premier axe représente, en fait, les différents indicateurs du degré de modernité des chefs de ménage.

Le deuxième axe oppose les ménages étendus (ETEN) qui compte au moins 5 chambres à coucher (PIE3) dans leur logement, dont le chef est polygame et a plus de 55 ans, aux ménages nucléaires (NUCL) qui compte moins de 3 chambres à coucher (PIE1) dans leur logement, dont le chef est jeune (JEUN). Cet axe représente les types de ménage et ses plus importants déterminants.

Le graphique 1 sépare nettement les caractéristiques des chefs de ménages nucléaires de celles des ménages étendus. Les ménages étendus sont les ménages de niveau de vie élevé

dont les chefs ont plus de 35 ans, sont polygames, de sexe féminin, résidant en milieu urbain surtout à Ouagadougou, et dont le logement compte plus de 3 chambres à coucher. Les ménages nucléaires ont, par contre, moins de chambres à coucher, sont de niveau de vie bas, dirigés par des hommes de moins de 35 ans, non instruits, résidant en milieu rural dans la région de l'Est ou du Nord.

Ces résultats mettent en évidence les corrélations observées plus haut entre les ménages étendus et les différentes variables retenues. Conformément à nos attentes, les chefs de ménages économiquement aisés et les plus âgés perpétuent l'idéologie de la parenté par la pratique de la solidarité résidentielle.

Les analyses ci-dessus nous ont simplement permis de mettre en évidence les associations entre chacune des variables indépendantes et l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Étant donné que celles-ci peuvent être fallacieuses, et les analyses descriptives ne permettant pas de mesurer la contribution de chaque variable à l'explication de la variation du phénomène étudié, il importe que nous poursuivions nos analyses en recourant aux méthodes multivariées explicatives.

5.2 Analyse explicative

Le tableau 5 présente en dehors des effets bruts des variables ci-dessus décrits, sept (7) modèles d'analyse. Le modèle initial M1 est construit avec l'ensemble des variables dites de contrôle (le sexe et l'âge du chef de ménage). Les autres modèles sont obtenus par l'introduction successive des six (6) variables indépendantes : "Milieu de résidence", "Région de résidence", "Niveau d'instruction du chef de ménage", "Statut matrimonial du chef de ménage", "Niveau de vie du ménage", "Nombre de chambres à coucher". En clair, le passage du modèle M_i au modèle M_{i+1} se fait par l'introduction d'une variable supplémentaire dans le modèle M_i . Le dernier modèle (M7) est celui qui permet de dégager les risques relatifs nets des variables indépendantes et d'en déduire les facteurs déterminants de la solidarité résidentielle. Les lignes contiennent les risques relatifs des modalités des différentes variables indépendantes et leur signification, ainsi que la statistique r et sa signification. A la dernière ligne, apparaissent les coefficients de détermination multiple (R^2) et partielle (ΔR^2) des modèles respectifs.

En nous référant à la statistique R^2 du dernier modèle, nous constatons que, prises ensemble, les variables indépendantes considérées expliquent 10,53 % de la variation de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Tous les modèles générés sont adéquats au seuil de 1%. Dans l'ensemble, ils permettent de prédire l'accueil des personnes extérieures au noyau familial pour 70 % ⁽⁴⁾ des ménages familiaux.

Le modèle M7 nous montre que de toutes les variables indépendantes considérées, le "nombre de chambres à coucher" est la plus déterminante avec un pouvoir prédictif et explicatif r de 0,232. Il est suivi de loin de "la région de résidence" ($r=0,078$), puis de "l'âge du chef de ménage" ($r=0,050$). Le "sexe du chef de ménage" et le "niveau d'instruction du chef de ménage" suivent ensuite avec des pouvoirs prédictifs et explicatifs de 0,049 et 0,037 respectivement. Le "niveau de vie du ménage" et le "statut matrimonial du chef de ménage" sont les variables les moins déterminantes avec respectivement 0,028 et 0,022 comme pouvoirs prédictifs et explicatifs. Le "milieu de résidence" est la variable qui n'a aucun pouvoir prédictif, ni explicatif sur la variable dépendante ($r=0,000$).

⁴ Il s'agit de la valeur du overall de la table de classification.

Tableau 5: Risques relatifs d'extension des ménages familiaux
(Résultats des analyses de régression logistique pas à pas)

Variables Indépendantes	Risques relatifs par rapport aux modalités de référence							
	Effets Bruts	Nets par rapport aux autres variables indépendantes considérées						
		A	M1	M2	M3	M4	M5	M6
		+	+	+	+	+	+	+
	B	C	D	E	F	G	H	
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	
A. Sexe du chef de ménage								
STATISTIQUE r	(0,049)	(0,047)	(0,033)	(0,032)	(0,035)	(0,030)	(0,028)	(0,049)
SIGNIFICATION	***	***	***	***	***	***	***	***
1. Masculin	REF	REF	REF	REF	REF	REF	REF	REF
2. Féminin	1,64***	1,62***	1,44***	1,42***	1,47***	1,56***	1,52***	2,07***
B. Age du chef de ménage								
STATISTIQUE r	(0,122)	(0,121)	(0,124)	(0,117)	(0,127)	(0,113)	(0,114)	(0,050)
SIGNIFICATION	***	***	***	***	***	***	***	***
1. Moins de 35 ans	REF	REF	REF	REF	REF	REF	REF	REF
2. 35-54 ans	1,54***	1,52***	1,50***	1,45***	1,50***	1,43***	1,43***	1,02 ns
3. 55 ans et plus	2,27***	2,26***	2,31***	2,22***	2,41***	2,24***	2,26***	1,40***
C. Milieu de résidence								
STATISTIQUE r	(0,089)		(0,087)	(0,030)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
SIGNIFICATION	***		***	***	ns	ns	ns	ns
1. Rural	REF		REF	REF	REF	REF	REF	REF
2. Urbain	1,70***		1,70***	1,28***	1,07 ns	1,11 ns	0,99 ns	1,03 ns
D. Région de résidence								
STATISTIQUE r	(0,145)			(0,112)	(0,105)	(0,105)	(0,100)	(0,078)
SIGNIFICATION	***			***	***	***	***	***
1. Région de Ouaga	REF			REF	REF	REF	REF	REF
2. Région de l'Est	0,43***			0,55***	0,57***	0,57***	0,59***	0,52***
3. Région de l'Ouest	0,58***			0,69***	0,71***	0,70***	0,72***	0,58***
4. Région du Nord	0,29***			0,36***	0,39***	0,38***	0,40***	0,43***
5. Région du Centre	0,60***			0,71***	0,74***	0,73***	0,75***	0,69***
E. Niveau d'instruction du chef de ménage								
STATISTIQUE r	(0,082)				(0,061)	(0,065)	(0,056)	(0,037)
SIGNIFICATION	***				***	***	***	***
1. Sans niveau	REF				REF	REF	REF	REF
2. Primaire	1,45***				1,43***	1,46***	1,41***	1,36***
3. Secondaire et plus	1,89***				1,74***	1,82***	1,72***	1,43***

Tableau 5 (suite)

Variables Indépendantes	Risques relatifs par rapport aux modalités de référence							
	Effets Bruts	Nets par rapport aux autres variables indépendantes considérées						
		A	M1	M2	M3	M4	M5	M6
		+	+	+	+	+	+	+
	B	C	D	E	F	G	H	
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	
F. Statut matrimonial du chef de ménage								
STATISTIQUE r SIGNIFICATION	(0,073) ***					(0,047) ***	(0,045) ***	(0,022) **
1. Non marié(e)	REF					REF	REF	REF
2. Marié(e) Monogame	0,61***					1,02 ns	1,03 ns	1,08 ns
3. Marié(e) polygame	0,85 ns					1,35**	1,35**	0,90 ns
G. Niveau de vie du ménage								
STATISTIQUE r SIGNIFICATION	(0,103) ***						(0,021) **	(0,028) ***
1. Bas	REF						REF	REF
2. Moyen	1,19***						1,13**	1,18***
3. Élevé	1,89***						1,27***	1,34***
H. Nombre de chambres à coucher								
STATISTIQUE r SIGNIFICATION	(0,261) ***							(0,232) ***
1. 1 ou 2 chambres	REF							REF
2. 3 ou 4 chambres	2,69***							2,72***
3. Plus de 4 chambres	5,57***							6,10***
Model Chi square Signification	25,45 ***	180,05 ***	255,76 ***	393,88 ***	434,46 ***	460,20 ***	468,38 ***	1052,35 ***
Likelihood	9972,54	9817,94	9742,23	9604,11	9563,53	9537,79	9529,61	8945,64
Apport en khi deux	25,45	154,6	75,71	138,12	40,58	25,74	8,18	583,97
Statistique R ² (%)	0,25	1,8	2,56	3,94	4,35	4,61	4,69	10,53
∧ R ² (%)	0,25 (++)	1,55	0,76	1,38	0,41	0,26	0,08	5,84
<p>REF: Modalité de référence ns: Non significatif Seuil de signification: *** 1% ** 5% * 10%</p> <p>(++): Les données de cette case sont relatives au niveau brut de A (Sexe du chef de ménage) Likelihood du modèle nul: L0=9997,99</p>								

Le nombre de chambres à coucher est la variable la plus déterminante de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Comme attendu, on observe une influence positive de cette variable sur la variable dépendante. En effet, le risque qu'un ménage s'étende croît avec le nombre de chambres à coucher disponibles dans le ménage. Par rapport aux ménages disposant de moins de trois chambres, ceux qui ont trois à quatre chambres à coucher et ceux qui en ont plus de quatre ont respectivement 2,72 fois et 6,10 fois plus de risque de s'étendre. De plus le nombre de chambres à coucher explique 5,84 % de la variation de la variance de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial.

En général, dans les ménages, il y a la chambre conjugale et celle des enfants du chef de ménage. Il est rare que le ménage accepte qu'un collatéral dorme dans la chambre conjugale. Le plus souvent, les personnes extérieures au noyau familial sont hébergées dans une chambre séparée ou une "dépendance". On comprend donc pourquoi ce n'est qu'à partir de trois chambres que la propension à l'extension s'intensifie.

La région de résidence est une variable déterminante dans l'explication de la solidarité résidence dont elle contribue à 1,38 %. Par rapport aux ménages de la région de Ouagadougou, les ménages de la région du Centre ont un risque d'extension de 31 % moins élevé. Les régions de l'Ouest, de l'Est et du Nord en ont respectivement 42 %, 48 % et 67 % moins. Aucune région n'a donc un risque d'extension plus élevé que la région de Ouagadougou. Les effets de la *région de résidence* dépendent grandement des autres variables indépendantes : son pouvoir prédictif et explicatif r diminue sensiblement (surtout dans le modèle M7) par rapport au niveau brut, ses effets nets augmentent également par rapport aux effets bruts. Ainsi le faible risque d'extension des ménages des autres régions s'explique par le fait que Ouagadougou est la plus grande ville du pays. C'est le plus grand pôle d'attraction de migrants car pourvoyeur d'emplois. Pour ce qui est de la région du Nord, nous pensons que le très faible risque d'extension des ménages pourrait s'expliquer par les conditions climatiques très rudes (c'est la zone la plus désertique du pays) qui amènent les populations (les jeunes surtout) à migrer généralement vers les villes moyennes à la recherche de main-d'œuvre. La pratique de la transhumance serait également un facteur explicatif, car c'est en général le noyau familial qui se déplace avec son troupeau. De ce fait, le risque d'extension des ménages ne peut qu'être faible.

Avec un pouvoir prédictif et explicatif r égal à 0,05, l'âge du chef de ménage est la troisième variable déterminante dans l'explication de la variation des ménages étendus. La prise en compte de *l'espace vital* (nombre de chambres à coucher) dans le dernier modèle a eu pour conséquence la diminution du pouvoir prédictif et explicatif (0,122 au niveau brut et 0,050 au modèle M7) et des effets nets de *l'âge du chef de ménage*, si bien que les ménages dirigés par les 35-54 ans et ceux dirigés par les moins de 35 ans se retrouvent plus ou moins avec le même risque d'extension (différence non significative au seuil de 5 %). L'influence de *l'âge du chef de ménage* sur l'accueil des personnes extérieures au noyau familial passe en grande partie par le *nombre de chambres à coucher*. Par rapport aux chefs de ménage de la tranche d'âges 35-54 ans, les plus de 55 ans ont 1,40 fois plus de chance de diriger des ménages étendus.

Ces résultats indiquent clairement que l'extension du ménage est fonction du cycle de vie du chef de ménage. Les moins de 35 ans étant au début de leur cycle sont réticents d'accueillir des collatéraux, ils préfèrent s'occuper d'abord de leur "petite famille". L'ouverture des portes du ménage aux collatéraux ne se fait que dans la vieillesse du chef de ménage. En effet, à ce stade du cycle de vie, le chef de ménage est (le plus souvent) devenu grand père ou grand-mère. Les problèmes économiques et sociaux aidant (accroissement du célibat avec enfant, enfants naturels chez les filles, problèmes de logement chez les jeunes gens, retour des divorcés chez leurs parents avec leurs enfants, accueil des orphelins), on comprend bien

pourquoi ils dirigent le plus souvent des ménages étendus. La forte propension à diriger un ménage étendu au stade de la vieillesse peut également relever d'une stratégie de survie. En effet, les vieilles personnes ont besoin de bras valides à leurs côtés pour les tâches quotidiennes ou pour les encadrer car ils sont le plus souvent dépendants. Enfin, les plus âgés ont également plus de chance d'accueillir car ils ont de l'espace dans leur logement.

Le *sexe du chef de ménage* est un facteur de différenciation de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Il permet d'expliquer 0,25 % de la variation de la variance de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Par rapport aux hommes, les femmes ont 2,07 fois plus de chance de diriger un ménage étendu. L'effet net (modèle M7) de cette variable a connu une augmentation par rapport à l'effet brut avec l'introduction du *nombre de chambres à couche*, cependant, le pouvoir prédictif et explicatif n'a pas changé. La disponibilité de chambres à coucher encourage davantage plus les femmes à accueillir que les hommes. Lorsque nous considérons uniquement les ménages dirigés par des femmes, nous nous rendons compte que l'*âge* est plus déterminant que l'*espace vital* et le *niveau de vie du ménage*. Ce qui n'est pas surprenant car en Afrique on sait que les petits enfants aiment toujours être à côté de leur grand-mère et vice versa. En outre, les femmes acceptent facilement héberger les proches parents, surtout de sexe féminin s'il n'y a pas assez d'espace pour dormir. Dans certaines ethnies, "une femme ne doit pas restée seule", on lui confie le plus souvent une fillette qui l'aide dans les travaux ménagers et qu'elle considère comme sa fille. En milieu rural, le chef de ménage est le seul à occuper sa case. Les étrangers de bas âge sont hébergés par les épouses, les autres dorment dans la "case des étrangers".

Il apparaît, à travers ces résultats, que l'autonomie éventuelle liée à l'accession des femmes au statut de chef de ménage, n'implique pas nécessairement le rejet des traditions familiales et ne semble pas les soustraire à l'obligation de solidarité à l'égard des autres membres de la famille étendue.

L'intégration des descendants à la cellule nucléaire initiale et l'accueil d'autres parents témoignent de la solidarité familiale dont l'origine s'enracine dans la société traditionnelle, et dont le poids est encore effectif en zone urbaine. A la place d'une nucléarisation des ménages qui aurait eu pour effet l'émergence d'un nouveau modèle familial de nature moderne, réduisant la famille, groupe de résidence et unité de production au seul noyau de reproduction biologique, on constate plutôt un resserrement autour du noyau biologique des dépendants n'appartenant pas au noyau familial du chef de ménage pour aboutir à l'émergence des ménages étendus. Cette tendance est confirmée par l'examen de la composition moyenne des ménages (tableau 1).

Le *niveau d'instruction du chef de ménage* influence positivement l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus le ménage a de chance de s'étendre à d'autres personnes hors noyau familial. Il apparaît que les ménages dirigés par des chefs de niveau *secondaire ou plus* et de niveau *primaire* ont respectivement, par rapport aux ménages dont le chef est *sans niveau d'instruction*, 1,43 fois plus et 1,36 fois plus de risque de s'étendre (modèle M7). Dans le modèle brut ces risques étaient respectivement de 1,89 et 1,45. Le prédictif et explicatif a diminué (passant de 0,082 à 0,037), preuve que l'*espace vital* conditionne en partie l'action du *niveau d'instruction du chef de ménage* sur la variable dépendante.

Bien que l'école soit considérée comme le moyen d'intégration des normes sociales imposées par la modernité occidentale, les Africains instruits ont toujours gardé leurs valeurs traditionnelles. Alors qu'on s'attendrait à ce que les plus instruits n'accueillent pas, on observe l'effet contraire : les ménages nucléaires se rencontrent le plus chez les chefs *non instruits* et les chefs de ménages de *niveau primaire*, donc les moins instruits.

La relation observée entre l'instruction et l'extension des ménages corrobore celle observée entre le niveau de vie du ménage et l'extension du ménage. En effet, l'instruction est un facteur qui permet d'avoir un emploi décent, d'entrer dans la Fonction Publique et d'être économiquement indépendant. Les chefs de ménage de niveau d'instruction *secondaire ou plus* ont plus de chance d'avoir un emploi leur assurant un pouvoir économique plus élevé pouvant favoriser un accueil de membres de la famille élargie. De plus, les *plus instruits* se rencontrent en milieu urbain, zone d'accueil des migrants ruraux. Dans l'esprit du Burkinabé, celui qui est "aller loin à l'école" est nanti (même s'il n'a pas un salaire consistant), et doit donc aider les autres parents de la grande famille. Outre le soutien financier qu'il leur accorde, il est souvent sollicité d'accueillir certains "frères" et "sœurs".

Le *niveau de vie du ménage* a une influence positive sur l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Les résultats du tableau 5 montrent que, aussi bien le pouvoir prédictif et explicatif que les effets nets ont diminué par rapport au niveau brut. Les ménages de *niveau de vie élevé* ont 1,34 fois plus de chance de s'étendre que le ménage de *niveau de vie bas*, les ménages de *niveau de vie moyen* en ont 1,18 fois plus. *L'espace vital* augmente non seulement le pouvoir prédictif et explicatif, mais également les effets nets par rapport à ceux du modèle précédent. Il renforce donc l'action du *niveau de vie du ménage* sur l'extension des ménages.

Cette différence en matière d'accueil des personnes extérieures au noyau familial peut s'expliquer par la conjoncture économique qui amène les ménages de niveau de vie bas ou moyen à se renfermer, car il est certain que l'accueil augmente le nombre de bouches à nourrir. Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus par Wakam (1997) dans le cas du Cameroun.

Le *statut matrimonial du chef de ménage* est la dernière variable déterminante dans l'explication de la solidarité résidentielle avec un pouvoir prédictif et explicatif de 0,022. Alors que tous les effets bruts sont significatifs, aucun effet net n'est significatif dans le dernier modèle. Les chefs de ménage mariés polygames et ceux mariés monogames ont 1 plus ou moins le même risque de diriger un ménage étendu. Ce qui est surprenant car si l'on estime que toutes les épouses ont la même chance d'accueillir des collatéraux, alors les chefs de ménages polygames devraient plutôt avoir plus de chance de diriger des ménages étendus car dans un ménage polygame, chaque épouse a sa case et peut donc héberger un collatéral (avec l'accord du chef de ménage).

VI. DISCUSSION

Les variables que nous avons considérées dans notre travail n'expliquent que 10,53 % de la variation de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Les 89,4 % sont à chercher ailleurs, peut-être dans d'autres variables (surtout culturelles). Par exemple la circulation des enfants est un phénomène soutenu par des considérations plus culturelles qu'économiques. En effet, la plupart des parents pensent que la circulation des enfants est partie intégrante de leur culture et valeurs traditionnelles, comme il ressort des propos d'un parent sénégalais "...*La circulation élargie les relations de parenté et les consolide. L'Islam dit que celui qui aide aujourd'hui, sera aidé demain et Dieu fait toujours quelque chose pour celui qui aide...*" (Savane L. 1994 ; cité par Rwenge 1999).

Toutes choses égales par ailleurs, contrairement aux thèses économistes, il ressort clairement que les *plus instruits*, les *plus modernisés* et les *plus aisés économiquement* qui dirigent des ménages étendus. Les élites *modernes* africaines n'ont toujours pas abandonné jusqu'ici le modèle familial traditionnel, étendu et solidaire, et contribuent à sa pérennisation

en prenant davantage en charge ses membres. Par ailleurs, la solidarité des plus nantis peut être aussi une rationalité économique. Les chefs de ménage qui accueillent aujourd'hui espèrent une récompense demain, au moment où les conditions d'existence deviendront difficiles ou à la vieillesse. Cette thèse est soutenue par Houyoux (1974 ; cité par Wakam, 1992) quant il écrit qu'*"il est de coutume en ville (au Zaïre) que le premier salaire d'un jeune appointé soit versé au chef de famille. Celui-ci prend cet argent, en donne une partie aux membres de sa famille qui ont aidé à la formation de ce jeune et en remet également une partie au nouveau salarié. Cette coutume avertit d'emblée le jeune homme que s'il est ce qu'il est, c'est à sa famille qu'il le doit et que cette idée doit toujours le poursuivre..."*. Il peut y avoir de l'économique derrière le culturel.

De plus rien ne nous dit que l'accueil des villageois en ville, par les parents qui y sont déjà installés, est gratuit. Le plus souvent, celui qui s'installe en ville garde toujours les liens avec le village. Chez les Lobi/Dagari⁵, par exemple, celui qui est en ville ne doit jamais oublier que sa vie dépend de quelqu'un qui est resté au village (un patriarce). Il n'est pas rare de rencontrer de hautes personnalités lors des cérémonies rituelles au village. Il y a en fait une sorte d'échange, de "troc", comme le révèle cet adage : *"héberge mes enfants chez toi en ville et je veille sur ton avenir au village"*.

Beaucoup de normes en honneur expliquent qu'un ménage se limite rarement à un noyau familial. La structure des ménages traduit, comme l'évoque Locoh (1988), une constance des familles africaines : si la famille de "reproduction" est à la base de la constitution d'unités résidentielles, la famille "d'origine" garde pour chacun des conjoints une place prééminente et les solidarités de chacun à l'égard de sa propre famille jouent un rôle très important dans la composition et les évolutions du ménage. Le tableau 1 résumant les différents types de ménages, indique en effet une proportion élevée du type *nucléaire + autre parent*.

L'accueil des collatéraux peut être vu comme le remboursement d'une dette. En effet, c'est grâce à la solidarité résidentielle (hébergement par un tuteur) que beaucoup d'africains ont pu poursuivre leurs études en ville. Ayant réussi dans la vie, ces élites ont une obligation d'accueillir, à leur tour, les petits fils de leurs ex-tuteurs; perpétuant ainsi la pratique.

Pour ce qui est du *milieu de résidence*, la proportion élevée de ménages étendus en ville qu'en milieu urbain, pourrait s'expliquer par la précarité qui retarde « *l'émancipation résidentielle* »⁶ (Joël, 1998), renforçant de ce fait la cohabitation résidentielle entre générations. De plus la baisse des cours des produits d'exportation (coton, arachides, karité...) augmente le nombre de migrants ruraux. En d'autres termes la situation économique nationale a une influence non négligeable sur la solidarité résidentielle.

La pandémie du Sida est un facteur qui peut expliquer l'augmentation du nombre de ménages étendus. Lorsque le conjoint est malade, il revient à la femme de s'occuper de lui; ce qui affecte sa capacité productive (par manque de temps) et sa possibilité à s'occuper des tâches domestiques, et notamment des enfants. Cette situation l'amène à confier ses enfants à d'autres parents, ce lui permettra de mieux s'occuper de son conjoint. S'il arrivait que celui-ci meurt, la situation aggraverait davantage car la probabilité que la femme soit contaminée (et donc tombe malade) est grande. La prise en charge des enfants orphelins du Sida est un rôle qui incombe le plus souvent aux grands-parents, oncles et tantes.

⁵ Ils sont attachés aux traditions à tel point que certains les qualifient d'*Indiens du Burkina*.

⁶ L'émancipation résidence est le passage d'une situation d'hébergé à une situation de locataire ou de propriétaire de son propre logement.

Que dire des ménages placés sous l'autorité d'une femme ? La proportion élevée de ménages étendus parmi les ménages dirigés par des femmes n'est pas seulement le résultat de considérations économiques comme certains le pensent (la femme, pour s'occuper de son commerce par exemple, a besoin d'une fille de ménage), mais souvent celui des contraintes morales : une femme doit recueillir les enfants de sa sœur décédée et les considérer comme les siens. La différenciation selon le sexe du chef de ménage fait ressortir que l'âge est la variable la plus déterminante dans l'explication de la variation des ménages étendus. Viennent ensuite l'espace vital et le niveau de vie. Toutes les autres variables sont non significatives.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de déterminer les facteurs qui influencent la solidarité résidentielle au Burkina Faso. De la revue de la littérature nous avons émis six hypothèses que nous avons testées avec les données de la troisième Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM).

Il ressort des analyses que les caractéristiques économiques du ménage ont une influence positive sur l'extension des ménages. En effet, l'espace vital est la variable la plus déterminante dans l'explication de l'extension des ménages et influence positivement l'accueil. En clair, il est ressorti que les ménages étendus sont ceux qui ont plus de quatre chambres à coucher. Plus ce nombre augmente, plus la proportion de ménages étendus augmente également. Ceci vérifie ainsi l'hypothèse (H1) : *le nombre de chambre à coucher est très déterminant dans l'explication de la solidarité résidentielle. Plus ce nombre est élevé, plus les ménages sont disposés à l'accueil des personnes extérieures au noyau familial.* De plus ce sont les ménages économiquement aisés qui perpétuent l'idéologie de la parenté. Le niveau de vie du ménage, qui est la deuxième variable socio-économique, a ainsi une influence positive sur l'accueil des personnes extérieures au noyau familial. Mais cela ne devrait pas laisser croire que les chefs de ménage appartenant aux couches sociales les moins aisées rejettent la famille étendue ou renoncent au principe de la solidarité familiale. Leur réticence à l'accueil peut être plutôt une conséquence de la crise qui renforce la précarité de leurs conditions de vie. En fait, le pouvoir économique s'avère comme une contrainte majeure qu'il faut désormais surmonter pour continuer à vivre l'idéal traditionnel en matière d'accueil des autres membres de la famille élargie et ceux qui ont ce pouvoir continuent à le faire, y compris en milieu urbain (Wakam et al., 1998).

Par ailleurs, la région de résidence et le niveau d'instruction du chef de ménage sont les variables socioculturelles qui sont déterminantes et ont une influence sur l'extension des ménages familiaux, vérifiant ainsi l'hypothèse (H2). C'est chez les plus instruits de la région du Centre (dont la Capitale) qu'on retrouve le plus de ménages étendus. Les citadins et les plus instruits, bien que très influencés par la culture occidentale, n'ont pas perdu leurs valeurs traditionnelles dont la solidarité avec la famille élargie. L'accueil de nouveaux citadins relève du rôle des réseaux d'entraide fondés sur la parenté et sur l'ethnie. Loin d'être l'expression de projets d'individus isolés, les migrations vers les villes s'élaborent fréquemment dans le cadre de stratégies familiales. Les stratégies urbaines peuvent ainsi avoir de fortes composantes rurales et inversement (Chaléard et Dubresson, 1989). La ville est en fait le théâtre d'une recomposition du réseau de parenté et non pas un lieu d'acculturation et de déperdition des prérogatives lignagères. En effet, si les familles se trouvent dispersées du fait des contraintes résidentielles, elles ne perdent pas pour autant l'une de leurs fonctions traditionnelles de gestion et de défense d'intérêts communs (Marie, 1987). Enfin, certains voient dans le déploiement des réseaux de sociabilité en ville, notamment dans les réseaux de voisinage,

l'expression d'une permanence culturelle de la famille à travers la dynamisation de relais sociaux spécifiques à la culture urbaine (Antoine P. *et al*, 1995).

Quand aux caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage, toutes les variables retenues (âge, sexe et statut matrimonial) influence la solidarité résidentielle. La proportion de ménages étendus augmente avec l'âge du chef de ménage. De plus, le sexe est un facteur de différenciation en matière d'accueil de personnes extérieures au noyau familial. En effet, il ressort que les femmes ont beaucoup plus de risque que les hommes de diriger un ménage étendu. Cependant, les chefs de ménages non mariés, les mariés monogames et les mariés polygames ont plus ou moins les mêmes risques de diriger des ménages étendus. Il n'y a donc pas de différence significative de risque d'extension des ménages quand on considère les modalités du *statut matrimonial du chef de ménage* bien que cette variable soit déterminante dans l'explication de la solidarité résidentielle. La dernière partie de l'hypothèse (H3) n'est donc pas vérifiée.

Le milieu de résidence n'est pas déterminant dans l'explication de la solidarité résidentielle, mais il l'influence indirectement par l'intermédiaire de la *région de résidence*. Les ménages du milieu urbain ont autant de risque de s'étendre que ceux du milieu rural. L'hypothèse (H4) n'est que partiellement vérifiée.

L'hypothèse (H5) est vérifiée, en ce sens que ce sont les ménages économiquement aisés, dirigés par des chefs instruits, d'un âge avancé, qui perpétuent l'idéologie de la famille étendue en accueillant des personnes extérieures au noyau familial.

Enfin, les résultats montrent que les influences des autres variables passent par *l'espace vital*, vérifiant ainsi la première partie de l'hypothèse (H6).

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que les résultats de cette étude vont à l'encontre des thèses développées dans la théorie marxiste des stratégies de classe et de survie, qui laisse croire que le principe de la solidarité résidentielle serait une stratégie de survie des classes sociales pauvres, et dans les théories évolutionnistes de la famille sur la convergence universelle des modèles familiaux vers le modèle nucléaire occidental, sous l'effet de la "modernisation" et de l'amélioration des conditions de vie. L'adhésion à la famille étendue et à la solidarité familiale semble en effet encore des plus fortes, surtout parmi les couches les plus "modernisées" et les plus aisées.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus suscitent quelques réserves dont nous avons fait cas dans le paragraphe III (sources de données). La confusion qui règne entre père biologique et père *social* peut contribuer à réduire le nombre de ménages étendus. Pour mieux expliquer nos résultats, il aurait été intéressant de disposer de plusieurs sources de données, notamment des données quantitatives appropriées (sur les caractéristiques du chef de ménage) en intégrant certaines variables telles que l'ethnie, la religion, le milieu de socialisation, la durée de résidence..., et également des données qualitatives (anthropologiques et sociologiques) qui permettront de mieux saisir les réalités familiales en matière d'accueil des collatéraux et d'expliquer les relations statistiques mises en évidence ici.

Bibliographie

- ANTOINE P. *et al.* (1995), Les familles dakaroises face à la crise. IFAN/ORSTOM/CEPED, Dakar, 209 p.
- CHALEARD J.L. et DUBRESSON C. (1989), « Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire », in *Tropiques, Lieux et Liens*, (coll. Didactiques), ORSTOM, Paris, pp. 277-290.
- ETENNE M. (1987), « Rapport de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire) », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 11, n° 1, pp. 71-93.
- JOEL S.T. (1998), « Ménage et crise du logement à Dakar : une émancipation résidentielle de plus en plus tardive des jeunes générations » in GENDREAU F. (dir.): *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF/Ed. ESTEM, Paris, pp. 183-202.
- LOCOH T. (1988), « L'évolution de la famille en Afrique », in VAN DE WALLE E. (éd.) : *L'état de la démographie africaine*, UIESP, Liège, pp. 45-66.
- MARIE A. (1987), « Espace, structures et pratiques sociales à Lomé. Étude de cas », in LEBRIS E. *et al.* (éd.) : *Famille et résidence dans les villes africaines*, l'Harmattan, Paris, pp. 177-240.
- PILON M. *et al.* (1997), Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines. *Les Études du CEPED*, n° 15, Paris, 408 p.
- RWENGE M. (1994), Déterminants de la fécondité des mariages selon le milieu d'habitat au Bénin : examen par les variables intermédiaires. *Les cahiers de l'IFORD*, n° 7, Yaoundé, 125 p.
- RWENGE M. (1999), Changement social, structures familiales et fécondité en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun. *Les cahiers de l'IFORD*, n° 26, Yaoundé, 269 p.
- WAKAM J. (1994), De la pertinence des théories « économistes » de la fécondité dans le contexte socioculturel camerounais et négro-africain. *Les cahiers de l'IFORD*, n° 8, Yaoundé, 527 p.
- WAKAM J. (1997), « Différenciation socio- économique et structures familiales au Cameroun », in PILON *et al.* (dir) : *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*. Les études du CEPED, n° 15, Paris, pp. 257-277.
- WAKAM J., RWENGE M. et KUEPIE M. (1998), « Pauvreté et structures familiales dans trois métropoles africaines : Yaoundé, Abidjan et Dakar », in GENDREAU F. (dir) : *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*. Ed. ESTEM, pp. 167-182.